

“ À LA UNE ”

Entretien avec Martial Saddier

“ ON EN PARLE ”

Protéger, gérer, arbitrer

“ DANS LES TERRITOIRES ”

Tous concernés, tous acteurs

“ ENSEMBLE ”

Aquagir, un collectif pour l'eau

Le défi de l'eau



BANQUE des
TERRITOIRES



Pour une ressource en eau bien gérée

DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
**D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT**



Élus locaux, pour faire face aux conséquences du changement climatique, la Banque des Territoires vous apporte des solutions pour vos projets d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de prévention des inondations. Du financement d'études pour initier vos projets, des prêts de long terme (jusqu'à 60 ans) pour financer la totalité de vos besoins, contactez-nous !

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr

   | @BanqueDesTerr

É D I T R E A U



Olivier Sichel,

Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts,
directeur de la Banque des Territoires

Ce numéro spécial consacré à l'eau le montre bien : cette ressource qui semblait inépuisable sous nos latitudes tempérées au point d'en oublier parfois son importance vitale (et son coût) pour notre vie et notre environnement est devenue la priorité des politiques publiques, comme en atteste le plan eau dont Christophe Béchu a présenté un 1^{er} bilan au bout de 6 mois.

La rapidité des effets du changement climatique a brutalement mis au premier plan en quelques mois l'importance d'agir pour économiser la ressource en eau, la protéger, la conserver en quantité et qualité, la réutiliser et aussi savoir s'en protéger lorsqu'elle abonde brusquement tout en luttant pour préserver l'accès à une eau de qualité, exigence croissante des citoyens face aux progrès de la connaissance sur les micropolluants.

Il est vrai qu'il s'agit de révolutionner nos habitudes et pratiques en profondeur pour les citoyens, les entreprises et agriculteurs mais aussi les élus qui vont devoir concevoir différemment l'aménagement de l'espace pour agir sur les cycles de l'eau, en clair ralentir son écoulement et son prélèvement dans un paysage éclaté de compétences.

Et surtout il va falloir investir : beaucoup, sur le long terme et à bon escient sur chaque territoire en privilégiant la réduction des prélèvements comme le préconise la Cour des comptes ce qui impose au-delà de la réduction des fuites, du stockage et de l'interconnexion d'apprendre à développer plus massivement les solutions fondées sur la nature et la réutilisation.

Face à cela, les élus pourront compter sur la Banque des Territoires qui, en accompagnement du plan eau, mobilisera toutes ses ressources d'appui à l'ingénierie, de conseil, de financement des collectivités, d'investissement dans des solutions nouvelles et même de consignations pour être au rendez-vous. De plus nous avons initié la plateforme aquagir.fr au sein d'un collectif que je salue pour offrir un accompagnement de valeur aux élus.

L'eau est une cause nationale : elle en est aussi une pour la Banque des Territoires qui l'a mise au cœur de son plan stratégique et qui en sera un des partenaires majeurs dans vos territoires.

MARTIAL SADDIER

Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

“ Réduction de 10% des prélèvements en eau : pour Martial Saddier, « le pas est énorme ! » ”

📍 Publié le 24 octobre 2023 par Frédéric Fortin, MCM Presse, propos recueillis pour Localtis

À LA UNE

Le plan Eau présenté par le président de la République prévoit que chaque grand bassin versant doit se doter d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements. Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, le premier à s'être doté d'un tel outil dès 2014, votera en décembre sa nouvelle version. Martial Saddier, qui préside ce comité, précise les changements opérés, et revient par ailleurs sur les mesures sur l'eau contenues dans le projet de loi de finances pour 2024.

Localtismag : Votre comité de bassin a été le premier, dès 2014, à adopter un plan d'adaptation au changement climatique. Une nouvelle version doit être soumise au vote définitif du comité en décembre prochain. Quels sont les principaux changements ?

Martial Saddier : L'objectif de ce nouveau plan est de tenir compte des conséquences de l'accélération des changements climatiques, et singulièrement de préciser la trajectoire de réduction des 10% des prélèvements demandée par le président de la République d'ici 2030. Soyez en conscients, le pas est énorme ! D'autant plus que nous n'avons pas ménagé nos efforts jusqu'ici. Depuis 2019, nous avons réussi à économiser environ 100 millions de m³ d'eau. Le nouveau plan tient par ailleurs compte de l'augmentation budgétaire promise par le président de la République et qui bénéficiera

aux mesures du 12^e programme Rhône-Méditerranée que nous finirons d'élaborer l'an prochain.

Localtismag : Comment se répartit cet effort ?

Martial Saddier : Tous les secteurs d'activité, toutes les zones géographiques seront mis à contribution. Pour autant, le plan ne prévoit pas une baisse des prélèvements identique pour tout le monde, une déclinaison mécanique des 10% demandés. Il faut tenir compte de ceux qui ont déjà fait des efforts énormes de sobriété. Il faut également tenir compte de la faisabilité de la réduction – c'est par construction impossible là où il n'y a déjà plus d'eau ! – ou encore du délai de mise en œuvre. Le tout en se gardant des idées toutes faites. Un exemple : nous comptons trois centrales atomiques avec refroidissement au fil de l'eau, qui ont pour avantage de ne pas consommer d'eau, mais pour in-



© Dey74 - L. Guellec

convénient de rejeter de l'eau chaude. Si nous décidons dès aujourd'hui de mettre en place des tours aéro-réfrigérées pour y remédier, le temps de conduire les différentes études, les travaux ne pourraient pas démarrer avant 2030 ! Et encore faudrait-il réussir à convaincre les riverains d'accepter de se retrouver avec un grand panache blanc, quand bien même ne serait-il composé que de vapeur d'eau. Sans compter que cela coûterait un milliard d'euros pour équiper seulement deux des trois centrales. Ou que ces tours présentent l'inconvénient de prélever de l'eau pour l'évaporer, engendrant un prélèvement d'1 m3/seconde dans le Rhône. Mais le sujet est complexe. Des

études montrent en effet que ces tours emporteraient in fine moins de dégâts que ceux engendrés par le réchauffement de l'eau. On pense d'ailleurs – on ignore encore à quelle échéance – qu'on ne sera à l'avenir plus en mesure de faire fonctionner les centrales l'été parce que l'eau sera trop chaude. C'est notamment ce qui m'a conduit, après avoir lancé une grande étude sur le débit du Rhône, au lancement d'une nouvelle étude thermique. On le voit, il n'y a pas de décision facile.

Localtis *mag* : La Cour des comptes déplorait dans un récent rapport le fait que les documents de la politique de l'eau soient «longs, techniques, et souvent sans objectifs mesurables». Comment ce plan répond-il à la critique ?

“ Les documents de la politique de l'eau sont complexes, mais je ne suis pas certain qu'il faille le déplorer. ”

Martial Saddier : Que ces documents soient complexes, on ne peut le nier. Mais je ne suis pas certain qu'il faille le déplorer. Oui, ces documents sont complexes, car oui, la gestion de l'eau est



© 2023

complexe, comme je viens de le montrer. Nous avons en France – c'est ce qui fait sa force – des agences spécialisées, les meilleurs experts, qui conduisent des travaux hyper techniques, des discussions très pointues, et cela ne me choque nullement. Je trouve également la Cour des comptes particulièrement sévère sur l'absence supposée d'indicateurs. Tout est quantifié et par ailleurs très contrôlé.

Localtis mag : En plaidant pour la suppression du plafonnement des recettes des agences de l'eau, la création d'une nouvelle ressource sur les atteintes à la nature et la biodiversité, la mise en place de taux de redevances planchers ou encore pour donner une plus grande responsabilité aux comités de bassin dans l'équilibre d'ensemble de la fiscalité affectée à la politique de l'eau, la Cour n'a-t-elle pas aussi apporté de l'eau à votre moulin ?

Martial Saddier : Indéniablement, même si plusieurs de ces mesures venaient préalablement d'être actées par le plan Eau. Ainsi de la suppression du plafonnement des recettes, prévue en 2025. Comme la suppression du plafonnement des dépenses, qui inter-

viendra avec le prochain programme d'intervention, dans le PLF 2025. Le PLF 2024 prévoit bien par ailleurs la mise en œuvre des taux planchers, qui je l'espère sera validée. Nous voulons bien prendre notre part, mais il faut que le Parlement nous aide aussi ! Certains comités de bassin ont des taux extrêmement bas. Ils sont prêts à assumer le rééquilibrage de l'effort d'un certain nombre d'acteurs, mais la fixation de ces taux les aiderait grandement.

La création d'un fonds hydraulique, alimenté par un prélèvement sur l'ensemble des agences, est également un motif de satisfaction. À la condition qu'il soit à la main des agences et des comités, et non du ministère de l'Agriculture ! Il faut saluer ici l'intervention de Christophe Béchu à nos côtés, qui s'est opposé à cette tentative d'appropriation.

Localtis mag : En présentant le plan Eau, le chef de l'État a promis une augmentation du budget des agences de l'eau de 475 millions d'euros. Le PLF 2024 n'en prévoit toutefois qu'une partie. Avez-vous des craintes pour 2025 ?

Martial Saddier : Les 475 millions d'euros sont bien prévus sur deux exercices : 150 millions avec le PLF

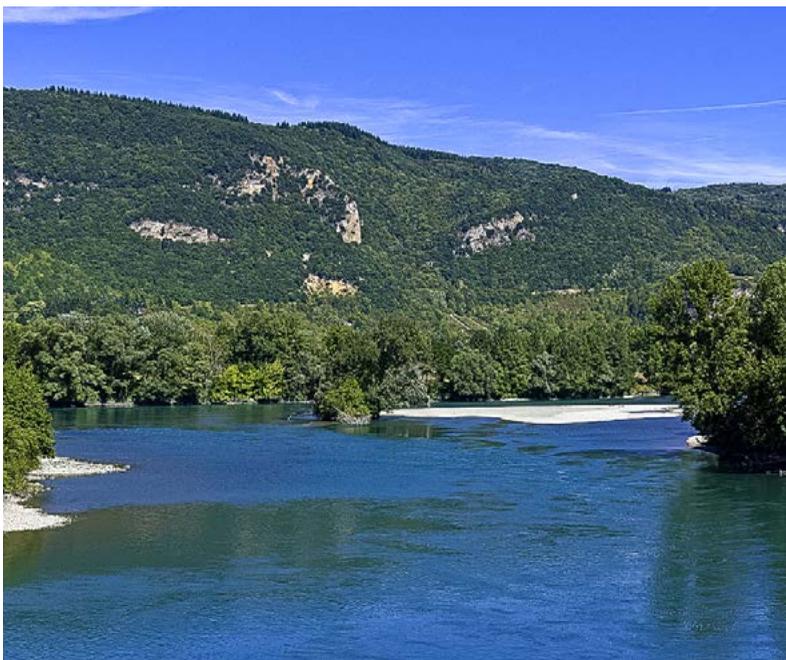
“

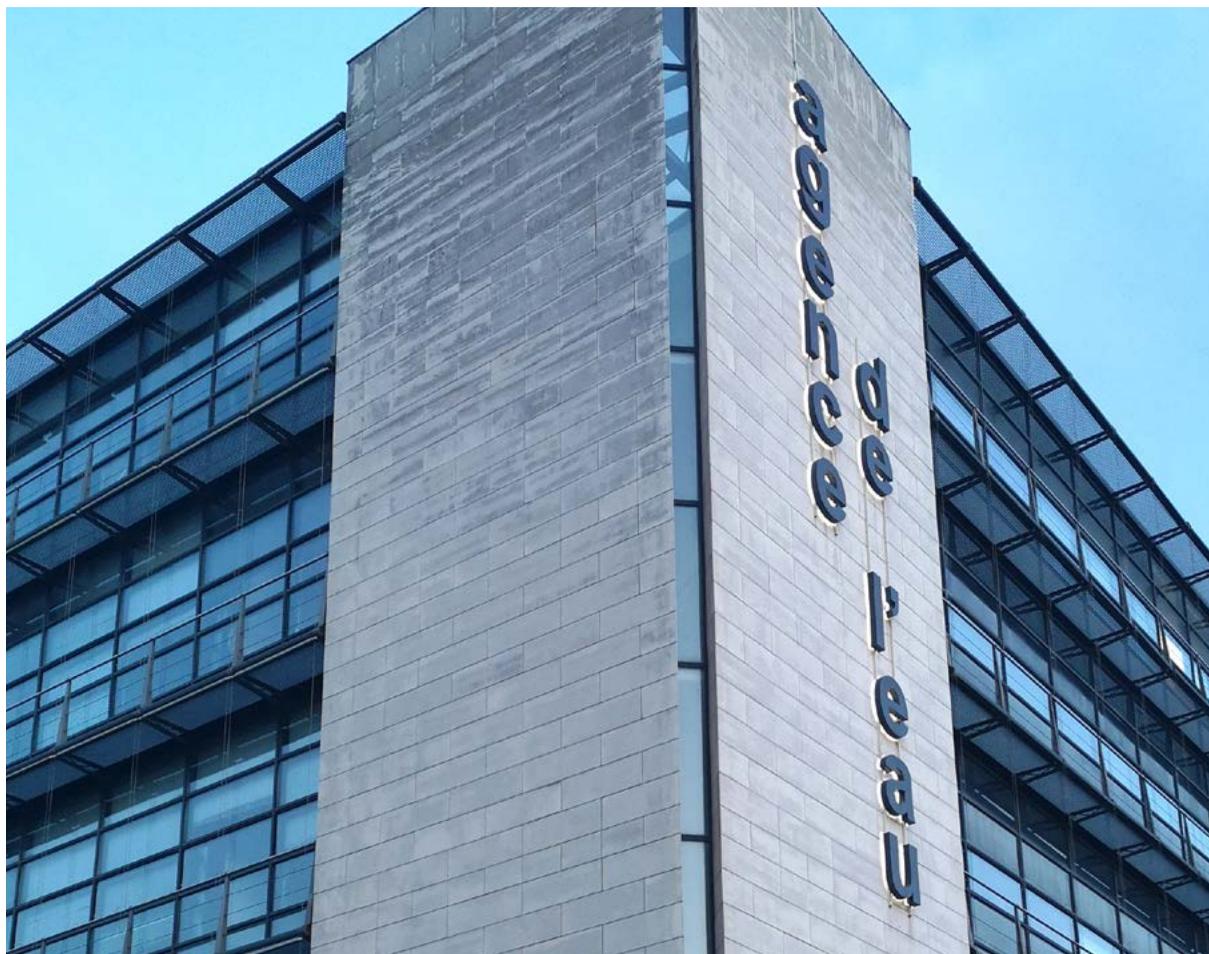
Une augmentation de 475 millions d'euros annoncée pour le budget des agences de l'eau ”

2024, crédits qui nous permettront de finir d'élaborer notre 12^e plan, et 325 millions avec le PLF 2025. En théorie, il y a toujours un risque. Mais je suis confiant. C'est un engagement solennel du président de la République, pris dans le cadre du plan Eau qui est la conclusion de plus de deux années de négociations. Je n'ai aucune raison de le mettre en doute. En outre, avec l'accélération du changement climatique que nous constatons quotidiennement, j'avoue que je ne vois pas comment le Parlement pourrait ne pas voter ces crédits l'an prochain.

Localtis mag : Finalement, ces 475 millions ne reviennent-ils pas peu ou prou à rétablir la situation qui présidait avant la ponction annuelle de 400 millions d'euros opérée depuis 2018 sur le budget des agences de l'eau en faveur de l'Office français de la biodiversité ? Ce retour à cette situation ex ante est-il suffisant, alors que – vous le relevez – la situation s'est considérablement dégradée ces dernières années ?

Martial Saddier : On peut voir la bouteille à moitié vide en considérant que l'on ne fait effectivement que retrouver le niveau de 2017, ces 475 millions correspondant grosso modo aux 400 millions qui font chaque année défaut aux agences depuis 2018 pour alimenter un Office français de la biodiversité qui initialement devait tout englober. On peut aussi la voir à moitié pleine, en relevant que ce retour aux sources replace les agences de l'eau au cœur du combat de l'eau





© Blueberry 026 CC BY-SA 4.0

et les conforte, après des années d'errements. Une chose est sûre : si j'ai conduit d'emblée le combat pour que les agences retrouvent leurs moyens d'action, je n'y serai sans doute pas parvenu sans les incendies dévastateurs de l'an dernier, sans les communes qui ont manqué d'eau, sans les nappes qui ne se remplissent plus. Cette situation catastrophique aura au moins permis de replacer le dossier de l'eau, pour lequel je me bats depuis 30 ans, sur le haut de la pile du chef de l'État. Et cet automne de dingue que nous connaissons devrait, si besoin était, conforter la décision. À quelque chose, malheur est bon !

[Localtis mag : Lors d'une réunion des comités de bassin tenue en novembre dernier Le monde agricole est celui qui a effectué en proportion les plus

grandes économies d'eau sur les dix dernières années : 350 millions de m³. C'est considérable., vous aviez demandé un renforcement de l'ingénierie. Le PLF y répond-il ?

Martial Saddier : Le PLF prévoit effectivement la création de 65 postes pour la totalité des agences de l'eau. C'est un autre motif de satisfaction, alors que le ministère de l'Environnement est celui qui a rendu le plus de postes ces 20 dernières années. Or cet effort a lourdement pesé sur les agences de l'État, et principalement sur les agences de l'eau.

[Localtis mag : Vous évoquez les velléités du ministère de l'Agriculture de prendre le contrôle du fonds hydraulique. De manière générale, l'agriculture est régulièrement montrée du

doigt. D'aucuns ont considéré que le plan Eau ne la mettait pas suffisamment à contribution. Qu'en pensez-vous ?

Martial Saddier : Je trouve que c'est plutôt injuste. Rappelons d'abord que l'agriculture est l'activité la plus impactée par le changement climatique. Les agriculteurs, qui travaillent tous les jours en plein air, sont les premiers à subir au quotidien les affres de ce changement. C'est un métier ingrat, et je trouve que cela n'est pas suffisamment pris en considération. Ensuite, le monde agricole est celui qui a effectué en proportion les plus grandes économies d'eau sur les dix dernières années : 350 millions de m³. C'est considérable. Enfin, il faut insister sur l'importance de la souveraineté alimentaire de la France. Je doute que produire ailleurs soit une solution préférable. ●



Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce neuvième numéro est dédié aux enjeux et à la gestion de la ressource en eau.

• **Localtis Mag comprend 3 rubriques :**

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• **Vous y trouverez :**

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur banquedesterritoires.fr

À LA UNE • Entretien avec MARTIAL SADDIER

1 “ ON EN PARLE ” P.10

- Le plan eau, 6 mois après p.11
- Avis d'expert : L'eau, une ressource sensible en mal de planification p.14
- Prix de l'eau, des écarts territoriaux toujours marqués p.16
- Recommandations parlementaires, rapport de la Cour des comptes et guide PTGE p.23

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.28

- Pluies intenses et inondations sur le pourtour méditerranéen, sécheresse à Mayotte, difficile partage de l'eau dans le Marais Poitevin p.29
- Entretiens : restauration morphologique de l'Ouin (79), tarification progressive de l'eau à Dunkerque (59) p.33
- Retours d'expériences : Anzat-le-Luguet (63), Wilgottheim (67), Saint-Quentin (02) p.37

3 “ ENSEMBLE ” P.42

- La Banque des Territoires irrigue les projets sur tout le cycle de l'eau p.43
- Entretien : assainissement collectif pour Brasseuse (60) p.46
- Réalisations p.49

“ ON EN PARLE ”

L'eau est une ressource naturelle d'autant plus précieuse que le changement climatique la rend plus rare. S'il faut nous protéger des inondations et des sécheresses qui gagnent de plus en plus de territoires, il faut aussi protéger l'eau pour la conserver en quantité et en qualité. Et nous interroger sur sa gestion, les coûts et les conflits d'usages qui vont avec.



LE PLAN EAU, SIX MOIS APRÈS : DES AVANCÉES SUR LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES ET SUR LE VOLET FINANCIER

📍 Publié le 6 octobre 2023 par Anne Lenormand, Localtis

En déplacement dans le Pas-de-Calais le 5 octobre dernier, Christophe Béchu a dressé un premier bilan du plan Eau, six mois après son lancement par Emmanuel Macron. Sur 53 mesures prévues, 34 ont été enclenchées et 12 réalisées, a affirmé le ministre de la Transition écologique. Il a notamment mis en avant les projets de réutilisation d'eaux usées traitées, la réduction des fuites et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ainsi que l'augmentation des moyens des agences de l'eau. Mais d'autres mesures comme la réduction des prélèvements à l'échelle des bassins se font attendre.

C'était la 53^e mesure du plan Eau présenté par Emmanuel Macron le 30 mars dernier : rendre compte aux parties prenantes, « *a minima deux fois par an* » de la mise en œuvre des mesures du plan. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, s'est livré à

l'exercice ce 5 octobre, à l'occasion de la journée sur la gestion durable de la ressource en eau organisée par l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais. Sur 53 mesures prévues, 34 ont été enclenchées et 12 réalisées, s'est félicité Christophe Béchu. Il a notamment insis-

té sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, grâce aux travaux d'interconnexion entre réseaux d'eau. Parmi les 2.000 communes en tension sur l'eau potable lors de la sécheresse de 2022, 400 opérations ont été menées depuis un an, indique le bilan diffusé par le ministère. Elles ont été accompagnées financièrement par les agences de l'eau à hauteur de 50%, soit 62 millions d'euros d'aides pour un montant total de 120 millions d'euros.

RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES : 419 PROJETS IDENTIFIÉS

Christophe Béchu a aussi mis l'accent sur les avancées en matière de réutilisation des eaux usées traitées (REUT)





Projet d'aménagement de la vallée de la Savasse à Romans-sur-Isère.

pour des usages non domestiques tels que le nettoyage des voiries ou l'arrosage des espaces verts. Sur les 1.000 projets de valorisation des eaux non conventionnelles visés sur l'ensemble du territoire d'ici 2027, 419 ont été identifiés par le ministère – 136 sont d'ores et déjà mis en service, 88 sont en cours d'instruction et environ 200 sont encore à l'étude. Les premières évolutions réglementaires (décret du 29 août 2023) ont permis de faciliter l'utilisation de ces eaux, souligne le ministère. Des arrêtés ministériels viendront notamment préciser certains seuils et conditions d'utilisation pour les usages agricoles et l'arrosage des espaces verts.

Alors que seulement 43% des masses d'eau sont évaluées en bon état écologique et que les sécheresses à répétition risquent d'entraîner une augmentation mécanique du taux de concentration en intrants du fait de la diminution des volumes d'eau, le bilan insiste aussi sur la restauration de la « fonction filtre » de la nature. Ainsi, la mesure Renaturation des villes et des villages du fonds vert a donné lieu, à fin septembre, à 85 mil-

lions d'euros d'engagements de l'État pour accompagner plus de 400 projets de collectivités dans leur adaptation aux effets du changement climatique. À Romans-sur-Isère, par exemple, la découverte de la Savasse, un affluent de l'Isère, doit permettre d'apporter de la fraîcheur en été.

PLUS DE MOYENS POUR LES AGENCES DE L'EAU

Christophe Béchu a aussi insisté sur l'augmentation des moyens des agences de l'eau. Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit un financement supplémentaire de 475 millions d'euros par an et procède à une importante réforme de la fiscalité de l'eau visant à renforcer le principe pollueur-préleveur-payeur et les moyens d'intervention des agences (1 euro de leur part entraîne un effet de levier de 4 ou 5, a estimé le ministre). Mis en place le 3 juillet, le portail Aquagir, conçu comme un agrégateur de solutions pour accélérer l'action des collectivités, « témoigne d'un réel engouement », indique par ailleurs le bilan. Au 25

septembre, 53 collectivités territoriales étaient inscrites, 125 offres et solutions disponibles et 6.763 visites sur des offres et solutions ont été enregistrées. Sur le volet sobriété, l'accent est mis dans le bilan sur la valorisation des initiatives exemplaires des collectivités. La troisième édition des Trophées nationaux des économies d'eau, organisée par le Club des économies d'eau, animé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalité, a reçu 24 candidatures issues d'acteurs privés et publics entre avril et juillet 2023, avec une attention particulière portée aux économies d'eau dans les infrastructures collectives (établissements scolaires, sportifs, de santé, etc.). Pour sensibiliser les collectivités territoriales au sujet, la secrétaire d'État à la Biodiversité, Sarah El Hairy, a également lancé, avec l'association Amorce, le « défi sobriété -10 % d'eau » visant à encourager les collectivités à réduire de 10% les prélèvements en eau relatifs à leurs patrimoines et services publics dès 2025.

MESURES MOINS AVANCÉES

D'autres mesures en revanche ont peu avancé – c'est le cas de la tarification incitative de l'eau, le Cese n'ayant été saisi sur le sujet que le 12 septembre pour élaborer des recommandations – ou n'ont pas encore été lancées. L'obligation d'installer des compteurs avec télétransmission des volumes prélevés ne sera expérimentée qu'en 2024, avec une généralisation annoncée pour 2027. Quant à la définition d'objectifs chiffrés de réduction des prélèvements dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), elle n'est prévue qu'à l'horizon de la fin du quinquennat. « Ce sont des mesures qui nécessitent plus de concertation », justifie le ministère.

Conformément au texte, un nouveau point d'étape devrait être organisé au mois de mars prochain. ●

RECOURS AUX EAUX USÉES RECYCLÉES : PAS LA « SOLUTION MAGIQUE », SELON UN RAPPORT

📍 Publié le 20 octobre 2023 par Anne Lenormand, Localtis

La réutilisation des eaux usées traitées et autres eaux « non-conventionnelles » (ENC), comme les eaux de piscine, pourra être utile face aux sécheresses et pénuries d'eau mais n'offrira pas de « solution magique », estime un rapport d'inspections des ministères de la Santé, de l'Agriculture et de de la Transition écologique publié ce 19 octobre.

Le potentiel des « *eaux non conventionnelles* » (ENC), encore « *insuffisamment documenté* », est « *probablement significatif et encore peu mobilisé* », estime un rapport publié ce 19 octobre et signé par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), le Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Mais ces ENC, qui constituent un ensemble hétérogène - eaux grises, eaux de pluie, eaux pluviales, eaux de piscine, eaux issues de processus industriels et agricoles, mais également eaux usées traitées par des stations d'épuration équipées

à cette fin - « *ne sont pas une solution magique aux problèmes tendanciels de manque d'eau, et doivent trouver leur juste place au sein du bouquet de solutions d'adaptation au changement climatique* », relève-t-il.

UN COÛT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

En présentant le plan Eau du gouvernement, en mars dernier, le président Emmanuel Macron a fixé un objectif de 10% de réutilisation des eaux usées d'ici 2030. Un décret est paru cet été au Journal officiel pour simplifier la procédure d'autorisation des eaux usées traitées. Mais selon le rapport, le recy-

clage d'eaux usées est « *coûteux* » d'un point de vue économique, mais également environnemental, car il nécessite de l'énergie et des additifs chimiques. « *Ce n'est ni une eau nouvelle, ni gratuite* », pointe-t-il. « *Tous les territoires et contextes ne se prêtent pas* » à cette réutilisation, et « *certains usages peuvent s'y prêter mieux que d'autres* ».

USAGES ADAPTÉS DANS LES COLLECTIVITÉS À CERTAINES CONDITIONS

Parmi ces usages adaptés, le rapport cite les « *usages urbains des collectivités* » comme « *l'hydrocurage des réseaux d'assainissement [nettoyage des canalisations grâce à un système de jets sous pression, NDLR], ou le lavage des bennes et véhicules de propreté* ». Il suggère que ces usages passent sous un simple régime de déclaration, et non plus d'autorisation. La mission estime que d'autres usages pourraient se révéler adaptés comme « *le lavage des voiries* » et « *l'arrosage des espaces verts* ». Mais les usagers devront être « *associés très en amont* » et bénéficier « *d'une information de qualité* », pour éviter tout risque de conflit sur la question, note la mission.

Selon le rapport, il existe aujourd'hui 419 projets de réutilisation d'eaux usées en France, dont 326 issus d'assainissement collectif (eaux résiduaires urbaines), 3 d'assainissement non collectif (en service et situés dans des campings) et 90 d'origine industrielle. 283 sont en phase d'étude (dont 88 en cours d'instruction par les services de l'État) et 136 sont déjà mis en service. ●



© Adobe Stock

AVIS DE L'expert



Roxane Benedetti et Audrey Guiraud

L'EAU, UNE RESSOURCE SENSIBLE en manque de planification

par **Roxane Benedetti**, Directrice Even Conseil – CITADIA et **Audrey Guiraud**, Directrice d'études et responsable de l'agence Citadia Sud-Ouest

Depuis quelques mois, la fragilité de la ressource en eau est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble de la société française. Elle n'est plus circonscrite à certaines régions ou certaines activités qui pouvaient souffrir d'un excès ou manque d'eau. Cette prise de conscience tardive de l'épuisement du bien le plus vital est révélée par des impacts socio-économiques majeurs : perte alimentaire, hydroélectricité, centrale nucléaire, industrie, etc. Les conflits d'usage sont maintenant visibles et fragmentent la population. Sur le bassin Adour-Garonne, considéré comme

le plus vulnérable face au changement climatique, les impacts se font déjà sentir : il manque 200 à 250 millions de m³ pour couvrir les besoins des usages. Le changement climatique va encore accentuer la forte tension sur les ressources en période d'étiage et le déséquilibre hydrologique pourrait atteindre entre 1 et 1,2 milliard de m³ en 2050. [...] Mais l'enjeu n'est pas uniquement quantitatif. La baisse des débits moyens annuels des cours d'eau et celle de la recharge des aquifères ont aussi un impact sur la qualité de l'eau, souvent liée à un manque de dilution. A contrario, la fréquence des événements pluvieux intenses augmente le lessivage des polluants vers les milieux récepteurs. Le ruissellement accentue l'érosion des sols et contribue aussi à une moindre dilution des polluants, rapidement charriés vers les cours d'eau, ce qui contribue à la dégradation de l'état chimique des eaux superficielles. [...]

LA PLANIFICATION DE L'EAU INADAPTÉE AUX ENJEUX ?

La planification de l'eau en France est assurée, depuis 2002, par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Institué par la loi sur l'eau de 1992, puis renforcé par la directive-cadre sur l'eau de 2000, cet outil s'applique aux sept grands bassins hydrographiques en métropole et cinq en outre-

mer. Destinés à assurer une gestion durable de l'eau, les SDAGE doivent permettre de concilier les enjeux et les besoins, tout en préservant les ressources en eau et les milieux aquatiques, dans l'intérêt général.

Renouvelés tous les six ans depuis 2010, ces documents d'orientation stratégique prennent en compte l'ensemble des milieux superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres, dites de transition) et souterrains (aquifères libres et captifs); précisent les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux européens ; résumant le programme de mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs ; décrivent les réseaux de surveillance destinés à vérifier l'état des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment le bon état des eaux; proposent des orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau, la tarification de l'eau et des services, ainsi que leurs principes de transparence; enfin, donnent des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau. Force est de constater que depuis leur adoption en 2010, de nombreux acteurs sur le territoire méconnaissent, jusqu'à encore récemment, le contenu et encore moins la portée juridique d'un SDAGE, qui était souvent perçu comme obscur et peu opérationnel. Les élus et acteurs du territoire ont souvent eu le sentiment d'une stratification des acteurs de l'eau, des échelles et des responsabilités. Au regard des objectifs confiés dans ces documents et compte tenu de la situation actuelle, il était nécessaire d'en tirer le bilan et de proposer une déclinaison locale plus forte.

Face aux situations hydriques de plus en plus tendues, les besoins en planification des ressources en eau apparaissent de plus en plus criants, mais les outils pour y répondre se révèlent toujours trop peu opérants. Comment y remédier ?

Pour leur 3^e cycle (2022-2027), l'ensemble des SDAGE des différents bassins a renforcé les dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement. Par exemple, le SDAGE Adour-Garonne, disposition A31 : « *limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant en fixant un taux de désimperméabilisation pour les secteurs à enjeux* », mais surtout à « *intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme [...] dans une perspective de changements globaux* ». Les SDAGE sont déclinés à une échelle plus locale (sous-bassins) en schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), qui visent à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Les SAGE ont vocation à décliner la politique de l'eau portée par les SDAGE à une échelle plus locale sur le périmètre des bassins-versants. À l'instar du comité de bassin du SDAGE, les SAGE sont élaborés par les commissions locales de l'eau (CLE), composées de représentants d'usagers, d'associations, de l'État et des élus locaux. Aujourd'hui, près de la moitié du territoire national est couverte par un SAGE, qui a une portée juridique forte, car il s'impose aux documents de planification et il peut édicter des règles spécifiques opposables aux décisions de l'administration et aux tiers, publics ou privés. Sans méconnaître les difficultés d'élaboration (plus de six ans en moyenne) des SAGE, mises en avant par les préfetures et les agences de l'eau, l'État s'engage à poursuivre leur conception dans tous les sous-bassins hydrographiques.[...]

COMMENT ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES ?

Aujourd'hui, sur le terrain, les élus, sous le coup de la crise, placent la ressource en eau comme un enjeu majeur de leurs documents d'urbanisme. Confrontés à la sécheresse, neuf maires du Var ont annoncé le refus de tout nouveau permis de construire pour les cinq années à venir : témoignage que les techniciens et les élus souffrent d'un problème d'appropriation des moyens disponibles pour traduire concrètement cet enjeu dans la planification territoriale. [...] Le 31 mars dernier, le gouvernement a annoncé un plan « eau » qui dresse une liste de 53 mesures, dont certaines sont issues des Assises de l'eau de 2019, qui prévoit la mise en place d'un mix de solutions adaptées aux spécificités des territoires pour une approche dite plus « intégrée ». Succédant à un débat plus technique, axé sur l'évaluation des ressources disponibles et la répartition entre les usages, cette approche multifactorielle n'est pas nouvelle : elle caractérise les processus Gire (gestion intégrée de la ressource en eau), introduits par la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau et qui avaient pour objectif d'établir une meilleure intégration du « *petit cycle de l'eau* », considéré comme artificiel (reliant la production d'eau et son assainissement), au « *grand cycle de l'eau* ». Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de décloisonner ces deux cycles et de coordonner planification territoriale, aménagement et urbanisme, afin de produire de manière concrète, des territoires et des villes perméables qui respectent le cycle de l'eau en privilégiant l'infrastructure verte (par exemple, la nature en ville) à l'infrastructure grise (« *le tout-tuyau* »). La problématique de l'eau ne peut plus être envisagée comme le traite-

ment d'une ressource parmi d'autres, mais bien comme la prise en compte globale des milieux aquatiques, composantes indispensables de nos écosystèmes et du bon fonctionnement de nos sociétés.

Les territoires sont désormais confrontés à une situation inédite, nécessitant de répondre à une équation complexe : se développer dans un contexte de ressource finie et en raréfaction. Quelles trajectoires adopter quand le projet d'un territoire est fondé sur des besoins prospectifs supérieurs à ce que la ressource sera capable de couvrir ? Seule la mise en œuvre coordonnée des outils de planification de l'eau et de l'urbanisme pourra permettre de construire des réponses politiques acceptables par les populations. Et pour y parvenir de la manière la plus convaincante, sans doute faudra-t-il rapidement réfléchir à de nouvelles échelles réglementaires pour la planification territoriale. [...] ●

Cet article est extrait du numéro 431 d'Urbanisme

LES AUTEURES

Roxane BENEDETTI,
Directrice Even Conseil - CITADIA

Environnementaliste de formation, et forte d'une expérience de plus de 11 ans, Roxane Benedetti est Directrice d'Even Conseil, filiale du Groupe SCET spécialisée dans le conseil en Transition Énergétique et Ecologique.

Audrey GUIRAUD, Directrice d'études et responsable de l'agence Citadia Sud-Ouest
Environnementaliste généraliste formée aux métiers de l'eau, Audrey Guiraud a mis ses compétences techniques et scientifiques au service de la gestion et de la protection des ressources environnementales.

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG

SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : des prix en légère hausse, avec des écarts territoriaux toujours marqués



© Adobe stock

📍 Publié le 27 juillet 2023, par Anne Lenormand / Localtis

L'édition 2023 du rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, qui s'appuie sur des données publiées par les collectivités sur l'exercice 2021, montre que le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif a connu une légère hausse par rapport à l'année précédente. Pour une consommation moyenne annuelle par foyer de 120 m³, il s'établit à 4,34 euros/m³. Mais il reste toujours plus élevé au nord d'une diagonale allant du sud-ouest au nord-est.

Au 1^{er} janvier 2022, pour une consommation moyenne annuelle par foyer de 120 m³, le prix global moyen TTC de l'eau potable et de l'assainissement collectif a connu une légère hausse, selon l'édition 2023 du rapport national de l'Observatoire des services publics

d'eau et d'assainissement piloté par l'Office français de la biodiversité avec l'appui des services de l'Etat. Il s'est élevé à 4,34 euros/m³ - 2,13 euros/m³ pour l'eau potable et 2,21 euros/m³ pour l'assainissement collectif - contre 4,30 euros/m³ l'année précédente. Cela représente une facture de 520,80

euros par an, soit 43,40 euros par mois pour l'abonné.

FORTE « VARIABILITÉ TERRITORIALE » DES PRIX

Mais ce prix moyen ainsi que ses deux composantes (eau potable et assainis-



sement collectif) présentent « *une forte variabilité territoriale* », souligne le bilan : 80% de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,60 euro/m³ et 2,74 euros/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,42 euro/m³ et 3,17 euros/m³. Le prix moyen total de l'eau reste plus élevé au nord d'une diagonale allant du sud-ouest au nord-est. En métropole, la Bretagne (5,01 euros/m³) et les Hauts-de-France (4,84 euros/m³) présentent les prix moyens les plus élevés et, à l'opposé, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (3,80 euros/m³) et l'Occitanie (3,92 euros/m³) les prix moyens les plus faibles. En ce qui concerne l'Outre-mer, les différences sont encore plus marquées avec un prix moyen très élevé en Martinique et en Guadeloupe (respectivement 6,09 euros/m³ et 5,48 euros/m³) tandis que La Réunion affiche le prix moyen le plus faible (2,76 euros/m³), les données n'étant pas disponibles pour la Guyane et Mayotte en 2021.

Globalement, ce sont les collectivités de taille intermédiaire (entre 1.000 et 50.000 habitants) qui affichent en moyenne le prix le plus élevé (entre 4,68 et 4,76 euros/m³). En moyenne, les tarifs affichés par les très petits (moins de 1.000 habitants) et les très grands services (plus de 50.000 habitants) sont respectivement de 4,35 et 4,07 euros/m³. De manière générale, le prix moyen présenté par les communes (4 euros/m³) est inférieur au prix moyen présenté par les EPCI (4,38 euros/m³). Par ailleurs, le prix moyen présenté par les services en régie (4,26 euros/m³) est inférieur de 4% à celui présenté par les services en délégation (4,42 euros/m³) mais l'écart se resserre sur les dernières années

LÉGER MIEUX POUR LE RENDEMENT MOYEN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Outre la tarification, le rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement présente un panorama complet de leur organisation et de leur performance. Avec un taux

de 81,5%, il fait état d'un rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable à l'échelle nationale « *en légère amélioration* » par rapport aux années précédentes. La proportion de services non conformes au regard des dispositions prévues par le décret « fuites » du 29 janvier 2012 pour le rendement du réseau de distribution d'eau potable est en légère baisse (18% en 2021 contre 20% en 2020 et 2019). Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif continue pour sa part à progresser (63,4% en 2021 contre 61,5% en 2020 et 58,8% en 2019).

« Les niveaux de consommation plus élevés se situent, souvent, dans les zones où les prix sont plus bas que la moyenne »

La consommation domestique moyenne par habitant est évaluée à hauteur de 54,3m³ par an, une valeur relativement stable sur les 10 dernières années. Mais là aussi, cette moyenne cache des disparités géographiques importantes. « *Le climat, l'impact potentiel des piscines privées peuvent expliquer pour partie les plus fortes consommations constatées dans le sud, comme le département des Alpes-Maritimes* », relève l'Observatoire. Alors que les départements ultra-marins sont caractérisés par des niveaux de consommation supérieurs à la moyenne nationale, en métropole, la dispersion est plus importante, avec une tendance de consommation domestique supérieure à la moyenne pour les départements les plus au sud, et les départements

littoraux du sud-ouest et du sud-est. « *Si on met en regard cette carte avec celle des prix, on constate que les niveaux de consommation plus élevés se situent, souvent, dans les zones où les prix sont plus bas que la moyenne* », souligne l'Observatoire.

Le nouveau rapport constate en outre un niveau de connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable plus approfondie que celle des réseaux d'assainissement. En 2021, l'indicateur est évalué respectivement à 101 et 64 points (sur un total de 120 points). « *On remarque à quelques exceptions près que les régions les plus au sud sont caractérisées par des meilleurs niveaux de connaissance et de gestion patrimoniale*, indique l'Observatoire. *En assainissement collectif, des efforts sont à réaliser en Guadeloupe, dans les Hauts-de-France et en Île-de-France (valeurs inférieures à 50 points en 2021).* »

MOINDRE PROGRESSION DU TAUX DE GESTION INTERCOMMUNALE

Côté gouvernance, la majorité des communes ont aujourd'hui transféré leurs compétences eau et assainissement vers les EPCI, notamment en application de la loi Notr de 2015. En 2021, 25.651 services, portés par 13.855 collectivités disposaient de compétences d'eau potable et/ou d'assainissement. Le taux de gestion intercommunale, qui traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement au niveau intercommunal, est évalué dans le bilan à 69,6%. Il a continué de progresser en 2021 (+1% par rapport à l'année précédente) mais à un rythme beaucoup moins important qu'entre 2019 et 2020 (+6,5%). Le sud-ouest, le nord, ainsi que les départements d'outre-mer, à l'exception de la Guyane, sont plus engagés dans l'intercommunalité que le reste de la France. ●

POLLUTIONS ÉMERGENTES : AMORCE RÉCLAME DES « MESURES FORTES » POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

En se fondant sur une enquête réalisée en juin auprès de ses adhérents sur l'exposition des services publics d'eau potable aux polluants émergents, Amorce appelle une nouvelle fois le gouvernement à prendre « *urgement des mesures fortes en matière de gestion qualitative de l'eau* ». L'association demande notamment des ressources financières supplémentaires de la part de l'État pour aider les collectivités à lutter contre les nouvelles pollutions.

 *Publié le 20 juillet 2023 par Anne Lenormand, Localitis*

Après la publication en avril dernier d'une étude de l'Anses identifiant la présence de résidus de pesticides dans certains captages d'eau potable, Amorce a lancé en juin une enquête auprès de ses collectivités adhérentes afin de dresser un état des lieux des polluants émergents détectés sur les captages de leurs territoires et des conséquences de leur présence sur les services d'eau potable. « *Le constat est pour le moins préoccupant* », a souligné l'association le 20 juillet dernier en dévoilant les résultats de l'enquête qui se fonde sur un panel représentant 3,5 millions d'habitants. 88% des collectivités annoncent ainsi avoir identifié des pollutions émergentes, essentiellement aux métabolites de pesticides, sur certains de leurs captages. Substances les plus détectées : le chlorothalonil et son métabolite R471811, le S-métolachlore et ses métabolites, les métabolites du chloridazone, les PFAS, le TFA (acide trifluoroacétique), les nitrates, le tétrachloroéthylène et le ESA alachlor.

DES NON-CONFORMITÉS DE CERTAINS CAPTAGES NÉCESSITANT DES PLANS D'ACTION

« *Chez 80% des répondants ayant constaté la présence de ces polluants, ceux-ci entraînent potentiellement des non-conformités dans certains de leurs captages* », indique Amorce. « *Face à ces alertes, les collectivités sont contraintes d'instaurer des plans d'actions pour restaurer la qualité de l'eau et mettre en œuvre des solutions curatives*

de traitements avancés, poursuit l'association. Néanmoins, maintenir cette alimentation en eau potable de qualité aux Français, soit l'essence même de ce service public local, s'effectue dans des conditions toujours plus dégradées pour des raisons d'ordre structurel (manque de ressources) et conjoncturel (sécheresse). » « *En l'absence d'autres possibilités, les collectivités sont contraintes de substituer la ressource d'un captage par celle d'un autre voire d'abandonner le captage pollué, pour assurer la qualité de l'eau potable à leurs administrés avec des contraintes et des conséquences très lourdes, en particulier en période de sécheresse* », relève Amorce.

MANQUE DE MOYENS FINANCIERS DES COLLECTIVITÉS

En l'absence d'interdiction à l'échelle nationale ou européenne de certaines substances (en particulier de certains pesticides), les solutions curatives disponibles pour les collectivités (de type charbon actif, ultrafiltration, nanofiltration, etc.) nécessitent des moyens financiers très importants, explique l'association. « *Dans un contexte de contraintes extrêmes sur les budgets des collectivités, celles-ci ne peuvent être mises en place qu'avec des ressources financières supplémentaires allouées par l'État et in fine les Agences de l'eau, sans quoi les usagers du service public verront leurs factures d'eau s'envoler pour des raisons indépendantes de leur responsabilité et de celle des collectivités* », souligne-t-elle, en notant que près des deux tiers

des répondants à l'enquête indiquent ne pas avoir les moyens financiers de lutter contre ces nouvelles pollutions.

DEMANDE DE « MESURES PRÉVENTIVES FORTES »

Déplorant que le plan Eau présenté par le gouvernement en mars dernier ne contienne que peu de dispositions « *réellement ambitieuses sur la préservation de la qualité de l'eau (absence d'interdiction formelle du S-métolachlore par exemple)* », les collectivités rassemblées au sein d'Amorce appellent d'abord le gouvernement à « *prendre des mesures préventives fortes interdisant les produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages, mesures qui devront être renforcées sur les captages dits 'sensibles' dont le périmètre est à déterminer dans les meilleurs délais.* » « *Les pouvoirs des élus locaux doivent être, en parallèle, renforcés en la matière* », ajoute Amorce.

L'association plaide aussi pour une « *intensification de l'accompagnement de transition des activités agricoles au droit des aires d'alimentation de ces captages avec des aides techniques et financières* ». Elle appelle également à « *responsabiliser financièrement les metteurs en marché de polluants, en augmentant fortement les redevances pour pollutions diffuses sur les pesticides et les nitrates, en transformant la taxe sur les préparations pour lessives en redevance au profit des agences de l'eau, et en créant une redevance sur les nouvelles pollutions émergentes (pollution micro plastiques, résidus médicamenteux...)* ». Autant de réformes qui doivent permettre selon elle d'« *instaurer un vrai signal prix sur l'usage de ces produits et générer des moyens financiers pour généraliser les stratégies de prévention et de traitement de ces pollutions émergentes sur tous les territoires concernés* ». ●

TAXE GEMAPI : une ressource locale en forte croissance

📍 Publié le 18 avril 2023 par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis

665 intercommunalités à fiscalité propre ont levé, en 2021, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), percevant ainsi un total de 275 millions d'euros, indique la direction générale des collectivités locales (DGCL), dans son dernier bulletin d'information statistique.

53 % des 1.253 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre avaient institué la taxe Gemapi en 2021. Ceux-ci réunissaient 18.724 communes et 36,5 millions d'habitants (soit plus de 53 % de la population française). En 2017, moins de 3% des communes et des EPCI à fiscalité propre étaient concernés par la taxe.

La progression spectaculaire de cette recette locale est liée au calendrier de mise en œuvre de la compétence qu'elle finance : le 1^{er} janvier 2018, elle est devenue une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre. Pour la financer,

ceux-ci ont été nombreux à instituer la taxe, laquelle a un caractère facultatif. Selon l'étude, la progression continue des recettes de la taxe « s'explique à la fois par le nombre toujours croissant d'EPCI à fiscalité propre la mettant en œuvre et par le prélèvement d'un produit moyen par habitant de plus en plus élevé dans ces EPCI ».

Dans les communes concernées, la taxe s'élevait en moyenne à 7,50 euros par habitant en 2021, contre 6,90 euros par habitant en 2017. Sur la période, le produit moyen par habitant assujéti a augmenté de 9%. Les produits par habitant les plus élevés étaient prélevés par les

EPCI à fiscalité propre de Martinique (20,30 euros), de Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,80 euros), de Guadeloupe (12 euros), de la Réunion (11,50 euros) et de l'Occitanie (11 euros).

Le produit de la taxe Gemapi voté par les EPCI à fiscalité propre ne pouvant dépasser un plafond de 40 euros par habitant, « cet outil de financement conserve encore un potentiel de développement », conclut la DGCL.

La compétence en matière de Gemapi « correspond à quatre missions », selon la DGCL : l'aménagement des bassins hydrographiques ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un plan d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites aquatiques et zones humides. En 2021, 1.201 intercommunalités à fiscalité propre avaient choisi de déléguer (à 452 syndicats mixtes) au moins une de ces quatre missions. ●





© ESCOPE/Attitude drone

UNE MISSION SÉNATORIALE veut « réarmer la politique publique de l'eau »

La mission d'information sénatoriale sur la gestion durable de l'eau a présenté les conclusions de ses travaux en juillet 2023. Elle formule 53 recommandations pour « réarmer la politique publique de l'eau » face aux nouveaux défis liés à la sécheresse et à la pollution. Prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme, ingénierie renforcée, mise à jour des schémas d'interconnexion des réseaux, modulation des redevances selon les taux de fuite, regroupement des petites unités d'assainissement... : de nombreuses propositions concernent directement les collectivités territoriales. Les sénateurs réclament aussi davantage de moyens et appellent à promouvoir les contrats d'engagements réciproques pour remédier aux conflits d'usage.

📍 Publié le 13 juillet 2023 par Anne Lenormand, Localtis

« **N**otre travail fait la synthèse de différents autres éléments, de rapports parlementaires, de déclarations du gouvernement, etc. Nous nous sommes efforcés de les approfondir et avons regardé les chemins que nous pouvons mettre en

place pour aller plus vite et plus fort », a déclaré ce 12 juillet Hervé Gillé, sénateur (SER) de la Gironde et rapporteur de la mission d'information du Sénat sur la gestion durable de l'eau présidée par Rémy Pointereau, sénateur (LR) du Cher, en présentant les conclusions de

cinq mois de travaux. Lancée en février dernier à l'initiative du groupe socialiste, au titre de son droit de tirage, la mission a mené 66 auditions, effectué quatre déplacements (à Bruxelles, dans le Cher, en Gironde et en Italie) et œuvré dans un esprit « *transpartisan* », a souligné Rémy Pointereau.

« OBLIGATION DE SOBRIÉTÉ »

Si globalement la gestion de l'eau en France reste « *assez performante (...)* quand on est en situation de crise, on voit les limites du système », a expliqué Hervé Gillé. Or, il faut « *se préparer à une ressource qui va sans doute diminuer* » du fait du réchauffement climatique. Dans ce contexte, « *la sobriété n'est plus une option mais une obligation* » et la « *qualité de l'eau une exigence* », a-t-il souligné. Les 53 propositions du rapport, qui a

été adopté à l'unanimité, visent donc à « réarmer la politique publique de l'eau ». Cela passe d'abord par « une gouvernance participative par bassin ». Pour les sénateurs, la sobriété hydrique exige la « recherche de contrats d'engagements réciproques entre acteurs par bassin et sous-bassin ». Industriels, agriculteurs, syndicats d'eau... : « il faut embarquer tout le monde sur ce chemin », estime le rapporteur.

La mission propose dans ce cadre de conforter la place du Comité national de l'eau (CNE) en lui donnant des missions d'expertise propre et de médiation, de développer la fonction de médiation des comités de bassin - comme l'a fait récemment le comité de bassin de Loire-Bretagne (voir notre article du 10 juillet 2023), de créer des commissions locales de l'eau (CLE) dans chaque sous-bassin et de leur permettre l'adoption de Sage (schémas

« Nous ne pouvons pas aller vers des politiques d'engagement si nous ne maîtrisons pas mieux les données sur les prélèvements et la ressource. »

d'aménagement et de gestion de l'eau) de préfiguration dotés d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs contraignants. Les sénateurs souhaitent aussi que les documents de gestion de l'eau soient mieux intégrés dans les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi). Ils recommandent en outre de sécuriser juridiquement les possibilités laissées aux départements de



piloter les politiques locales de l'eau et de créer une mission d'appui pour les maîtres d'ouvrage des projets liés à l'eau dans les outre-mer pour pallier le déficit d'ingénierie privée mobilisable.

RETENUES D'EAU : « REMETTRE LES GENS AUTOUR DE LA TABLE »

La mission souligne l'importance de progresser dans la connaissance sur la ressource disponible et les prélèvements. « Nous ne pouvons pas aller vers des politiques d'engagement si nous ne maîtrisons pas mieux les données sur les prélèvements et la ressource », a mis en garde le rapporteur. C'est indispensable avant de discuter de la redistribution. » Revenant sur la question sensible des retenues d'eau agricoles, les sénateurs écartent l'idée d'un moratoire mais invitent à « remettre les gens autour de la table ». Parmi les huit recommandations qu'ils formulent à ce sujet, ils appellent à « garantir des procédures claires s'inscrivant dans des délais raisonnables d'autorisation et de déclaration des ouvrages de retenue » et à privilégier un portage public des projets par des collectivités ou des syndicats mixtes et dans une optique de multi-usages.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'amélioration de la qualité de l'eau est un « objectif prioritaire », insistent les sénateurs et un « effort » doit être fait sur les micropolluants, dont les effets sur la santé et l'environnement « restent encore à découvrir ». Outre tout un volet de mesures visant à améliorer les connaissances sur l'eau, ils livrent une série de recommandations pour « garantir une haute performance des services d'eau potable et d'assainissement ». Parmi celles concernant l'eau potable, ils proposent de mettre à jour dans chaque département « un schéma d'interconnexion qui identifie les difficultés d'approvisionnement des différentes communes et précise les mesures structurelles à prendre pour sécuriser l'approvisionnement en eau ainsi que les mesures de crise possibles en cas de rupture d'approvisionnement ».

Pour lutter contre les fuites, ils espèrent l'atteinte d'un rendement des réseaux de 85% d'ici cinq à six ans, option jugée la plus soutenable financièrement



« Au rythme actuel, il faudrait plus de 150 ans pour renouveler les réseaux d'eau des villes de taille moyenne »

- « au rythme actuel, il faudrait plus de 150 ans pour renouveler les réseaux d'eau des villes de taille moyenne ». Ce taux de rendement-cible de 85% étant fixé, ils jugent nécessaire d'« adopter une tarification de redevance très dissuasive pour les réseaux les plus fuyards ». Les sénateurs appellent aussi à une meilleure protection des zones de captage pour l'eau potable. Concernant l'assainissement, il faudrait selon eux encourager les aménagements favorisant l'infiltration d'eau de pluie pour retarder le plus possible l'engorgement des égouts et le débordement des stations d'épurations consécutifs aux épisodes de fortes précipitations et regrouper les petites unités d'assainissement, pour faire face à la prochaine génération d'investissements lourds. « De ce point de vue, les stations desservant moins de 2.000 habitants paraissent non viables à moyen terme », estiment-ils.

ENJEUX FINANCIERS

Enfin, notent les sénateurs dans leur rapport, « il n'y aura pas de politique de l'eau ambitieuse sans moyens financiers ambitieux ».

À cet égard, le plan Eau, annoncé fin mars par le président de la République est « insuffisant », a estimé Hervé Gillé. Les 475 millions d'euros par an pour les agences de l'eau, destinées à les accompagner dans la mise en oeuvre de ce plan « ne sont pas satisfaisants compte tenu des enjeux », a-t-il jugé.



© ADRHE 330X

Selon lui, il faudrait « les doubler si on veut aller vers des trajectoires performantes ». La mission propose de supprimer d'ici la fin 2023 le plafond mordant de recettes et de relever les plafonds d'emplois et les plafonds de dépenses des agences de l'eau, afin de pérenniser les 475 millions d'euros de recettes supplémentaires proposées par le plan Eau et de relancer la réflexion sur les modalités d'une solidarité financière interbassins, afin de soutenir davantage les agences les moins bien dotées. Autre recommandation : flécher une ressource nouvelle destinée à financer spécifiquement les actions des agences de l'eau en faveur de la biodiversité, pour alléger la charge reposant sur les usagers du petit cycle.

SOLUTIONS POUR REMÉDIER AUX DIFFICULTÉS DE LA GEMAPI

Hervé Gillé a aussi pointé les difficultés de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). « Cela ne fonctionne pas pour les fleuves et les grands cours d'eau, regrette-t-il. Il n'y a pas de possibilité financière d'accompagner les travaux ;

il faudrait trouver des subventions.»

Le rapport propose donc de mettre en place une fraction de taxe Gemapi mutualisée sur l'ensemble du bassin versant, pour soutenir les actions au titre de la Gemapi des EPCI disposant de peu de ressources et de longs linéaires à protéger et de permettre aux EPCI de s'adosser aux EPTB (établissements publics territoriaux) existants pour déléguer l'exercice de la Gemapi et les ressources afférentes. Les sénateurs proposent aussi d'accompagner les autorités organisatrices de l'eau pour se saisir des solutions de financements longs, permettant des amortissements sur 50 à 60 ans, tels les « Aqua Prêts ». Pour inciter à la sobriété et à la préservation de la qualité de l'eau, ils préconisent de récompenser les services d'eau et d'assainissement performants par une forte modulation des redevances selon les taux de fuite ou les taux de non-conformités des rejets des stations et d'encourager les collectivités à mettre en place une tarification dégressive de l'eau, au moins pour les usagers dotés de compteurs individuels, et d'interdire par la loi toute tarification dégressive incitant au gaspillage. ●

LA COUR DES COMPTES

appelle à un pilotage de la politique de l'eau « au plus près des territoires »

Face à une ressource qui se raréfie à cause du réchauffement climatique, la Cour des comptes a livré à son tour ses recommandations dans un rapport publié le 17 juillet 2023. Elle insiste fortement sur la nécessité de revoir la gouvernance de l'eau, pour un pilotage « au plus près des territoires », en particulier au niveau des sous-bassins, et sur la réduction des prélèvements d'eau comme condition du retour à l'équilibre dans les zones en tension et de la restauration du bon état des masses d'eau.

📍 Publié le 18 juillet 2023, par Anne Lenormand, Localtis



Après l'Assemblée nationale fin juin (*lire notre encadré ci-dessous*) et le Sénat le 12 juillet, c'est au tour de la Cour des comptes de livrer ses recommandations sur « *la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique* », quelques mois après la présentation du plan eau du gouvernement par Emmanuel Macron.

RESSOURCE DE PLUS EN PLUS RARE

Reprenant un certain nombre de propositions de son rapport annuel 2023, le nouveau rapport de la Cour publié le 17 juillet dernier à l'issue d'une enquête menée avec les chambres régionales des comptes, dresse d'abord un état des lieux des effets du changement climatique sur la ressource en eau et fait le constat d'une situation qui ira en s'aggravant dans les décennies à venir. « *En France métropolitaine, la quantité d'eau renouvelable disponible – celle qui peut être utilisée pour satisfaire les besoins humains sans compromettre la situation future - a baissé de 14% entre la période 1990-2001 et 2002-2018* », essentiellement en raison de l'élévation des températures de 0,6°C au cours de la décennie 2011-2021 par rapport à la période 1981-2010, note la Cour.



L'élévation des températures provoque une évapotranspiration plus importante que par le passé et un retour rapide de l'eau vers l'atmosphère au détriment des cours d'eau, des sols et des nappes. Alors que 82 % des prélèvements d'eau sont réalisés sur les eaux de surface, ce sont justement ces masses d'eau qui subissent le plus directement les effets du changement climatique, constate la Cour. Les eaux souterraines ne sont pas épargnées, elles non plus, près de 11% d'entre elles faisant l'objet de prélèvements excessifs, souligne-t-elle.

QUALITÉ DIFFICILE À PRÉSERVER

Alors que l'eau est moins abondante, sa qualité est aussi plus difficile à préserver. La Cour juge que l'objectif fixé aux agences de l'eau d'améliorer de 20% le pourcentage des masses d'eau en bon état dans chaque bassin hydrographique entre 2022 et 2027 – ce qui suppose de multiplier par deux ou trois le rythme de progression constaté pendant la mise en œuvre des précédents schémas de six ans rythmant le travail des agences – a « *très peu de chance d'être atteint* ».

La moindre disponibilité de la ressource « *exacerbe les conflits d'usage* » et « *les connaissances insuffisantes sur la ressource et les prélèvements effectués entravent la recherche de consensus* », constatent les magistrats financiers qui recommandent en premier lieu aux ministères concernés (Transition écolo-



gique, Agriculture, Intérieur, Outre-Mer) et aux agences de l'eau de « *se donner les moyens d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des informations transmises à la banque nationale des prélèvements en eau* ».

GOUVERNANCE AU NIVEAU DES SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Surtout, les Sages de la rue Cambon appellent à renforcer le pilotage de la politique de l'eau « *au plus près des territoires* ». Bien structurée au niveau des bassins versants, autour des comités de bassin, des agences de l'eau et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'organisation de cette politique est jugée « *beaucoup moins aboutie à l'échelle des sous-bassins hydrographiques où pourtant les orientations doivent être concrétisées* ». Un constat partagé par les sénateurs dans leur récent rapport précité sur la gestion durable de l'eau.

La Cour estime que la planification stratégique, « *qui mobilise beaucoup de moyens, reste insuffisamment opérationnelle* ». Les comités de bassins doivent disposer d'un plan d'adaptation au changement climatique et veiller à la cohérence des documents qu'ils élaborent avec les autres documents stratégiques des régions. Au niveau des sous-bassins, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux déclinent le schéma directeur de bassin,

notamment sous la forme de contrats entre l'État et les collectivités locales. Mais « *tous ces documents, longs et techniques, souvent sans objectifs mesurables, restent ignorés des citoyens* », regrette la Cour qui recommande de simplifier la procédure d'élaboration des schémas de gestion « *pour qu'ils puissent être adoptés et mis en œuvre rapidement autour de quelques objectifs clairs et mesurables, compréhensibles par les citoyens* », ce qui permettrait leur généralisation « *à terme* ».

« *Les communes et leurs groupements devraient constituer des établissements publics à l'échelle des sous-bassins* », ces derniers faisant « *souvent défaut* », note aussi la Cour qui recommande « *vivement* » la constitution d'une gouvernance locale de l'eau dans chaque sous-bassin versant. « *Pour assurer la cohérence entre la politique de l'eau et les autres politiques, la constitution de commissions locales de l'eau devrait être généralisée dans tous les sous-bassins hydrographiques et leur saisine pour avis sur les documents d'urbanisme et de développement économique devrait être systématique* », estime-t-elle également.

FINANCEMENT PUBLIC À RÉORIENTER VERS LA SOBRIÉTÉ

La Cour note en outre que le financement public de la politique de l'eau est mal connu « *dans son ampleur* » et que la redevance sur les prélèvements « *ne*

“ Les Sages de la rue Cambon appellent à renforcer le pilotage de la politique de l'eau « au plus près des territoires ». ”

joue pas son rôle de levier en faveur de la sobriété ». « Le coût de la politique de l'eau évalué à 26,4 milliards d'euros en 2015 concerne essentiellement la gestion de l'eau potable et l'assainissement, la gestion quantitative de la ressource en représentant une part marginale et mal connue », relève-t-elle. La redevance perçue sur les prélèvements d'eau ne représente que 10% du financement des agences de l'eau. De plus, elle est « inégalement répartie entre les usagers aux dépens des ménages » - elle est « supportée à hauteur de 75% par les particuliers qui ne représentent que 16,4% des prélèvements »

- souligne-t-elle et n'incite pas aux économies d'eau ». Jugée « d'une grande complexité dans la détermination de son assiette, indifférente à l'évolution de la disponibilité de la ressource », cette redevance constitue selon la Cour « une simple variable d'ajustement budgétaire – et non un outil de fiscalité environnementale ayant une influence sur les comportements ».

« La transformation de la redevance sur les prélèvements de l'eau en instrument de protection de la ressource ne sera possible que si le plafonnement global du produit des redevances des agences de l'eau est supprimé et si une respon-

sabilité plus grande est donnée aux comités de bassin dans la détermination du montant de ces redevances et de la charge pesant sur chacune des catégories de redevables », avance la Cour.

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS INSCRITE DANS LE LONG TERME

Enfin, les Sages de la rue Cambon estiment que la protection de la ressource en eau ne sera assurée que par une stratégie de long terme de réduction des prélèvements. « La nécessaire protection de la ressource en eau, bien commun essentiel, a tardé à se traduire en mesures de politique publique, estiment-ils. Celles retenues par les autorités locales consistent à essayer de sécuriser l'approvisionnement en eau par des interconnexions, des infrastructures de stockage et de transfert de l'eau. » Or, « ces solutions anciennes deviennent de plus en plus difficiles à mettre en œuvre ». « La réduction des prélèvements est la condition du retour à l'équilibre dans les zones en tension et de la restauration du bon état des masses d'eau » et « tous les outils disponibles doivent être utilisés dans ce sens », soutient la Cour. Ainsi, la tarification progressive doit être mise en place « partout où cela est possible pour inciter les gros consommateurs à modifier leurs comportements ». Cette mesure est mise en place à titre expérimental pour les particuliers depuis quelques années ou mois dans certaines communes (Dunkerque, Montpellier, Besançon...). Elle fait partie des principales mesures du plan Eau du gouvernement mais elle devrait se limiter aux ménages.

Le financement public d'infrastructures d'irrigation de terres agricoles doit quant à lui « être conditionné à des engagements de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et à la réduction des quantités d'eau utilisée. », recommande la Cour. La planification stratégique et les plans territoriaux de gestion de l'eau devraient également comporter des objectifs de réduction des prélèvements. ●

GESTION DE L'EAU POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : LES RECOMMANDATIONS D'UNE MISSION D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE

Créée le 2 novembre 2022 par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, une mission d'information sur la gestion de l'eau, dont les co-rapporteurs sont Patrice Perrot (RE-Nièvre) et René Pilato (LFI-Nupes-Charente), avait pour ambition de dresser un état des lieux des enjeux actuels en matière de prélèvement et de consommation de la ressource en eau pour les différents usages économiques. Elle s'est intéressée en particulier à quatre secteurs (agriculture, énergie, industrie et tourisme) et a formulé 50 propositions dans son rapport présenté le 28 juin dernier. La plupart de ces préconisations touchent chacun des secteurs économiques abordés mais d'autres recommandations sont plus transversales.

Les rapporteurs proposent ainsi de favoriser les solutions fondées sur la nature afin de répondre aux tensions sur l'offre de la ressource en eau et de faire des enjeux relatifs à la qualité de l'eau un axe central. « La lutte contre l'artificialisation des sols, leur désimperméabilisation et la végétalisation des villes et des bassins-versants doivent être des axes centraux des politiques publiques », estiment-ils.

En outre, ils encouragent à la sobriété des usages en encadrant de manière plus contraignante le contenu des arrêtés sécheresse, en mobilisant la tarification de l'eau comme un outil à même d'inciter à la réduction des consommations et en renforçant les contrôles, notamment des forages agricoles, industriels et domestiques qu'ils jugent « insuffisamment recensés et contrôlés ».

Du côté des solutions techniques, les rapporteurs encouragent le développement des usages des eaux non conventionnelles qui constituent à leurs yeux « un potentiel encore trop suffisamment exploité en France ». Ils s'entendent également pour considérer que la question du stockage de l'eau doit faire l'objet d'un « dialogue citoyen et local renforcé et sera plus aisément acceptée si l'usage de l'eau stockée n'est pas réservé à une seule activité et, le cas échéant, si son utilisation agricole est conditionnée à un effort d'adaptation ou de transition agro-écologique ambitieux ».

Enfin, jugeant la gouvernance de l'eau « trop complexe et inefficace », les rapporteurs proposent eux aussi de faire du sous-bassin l'échelon central de la mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau. ●

PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU :

publication d'un guide d'aide à la mise en œuvre

En s'appuyant sur des retours d'expériences, un guide national publié par le ministère de la Transition écologique met en lumière différentes modalités d'organisation et propositions d'actions pour éviter certains écueils et faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

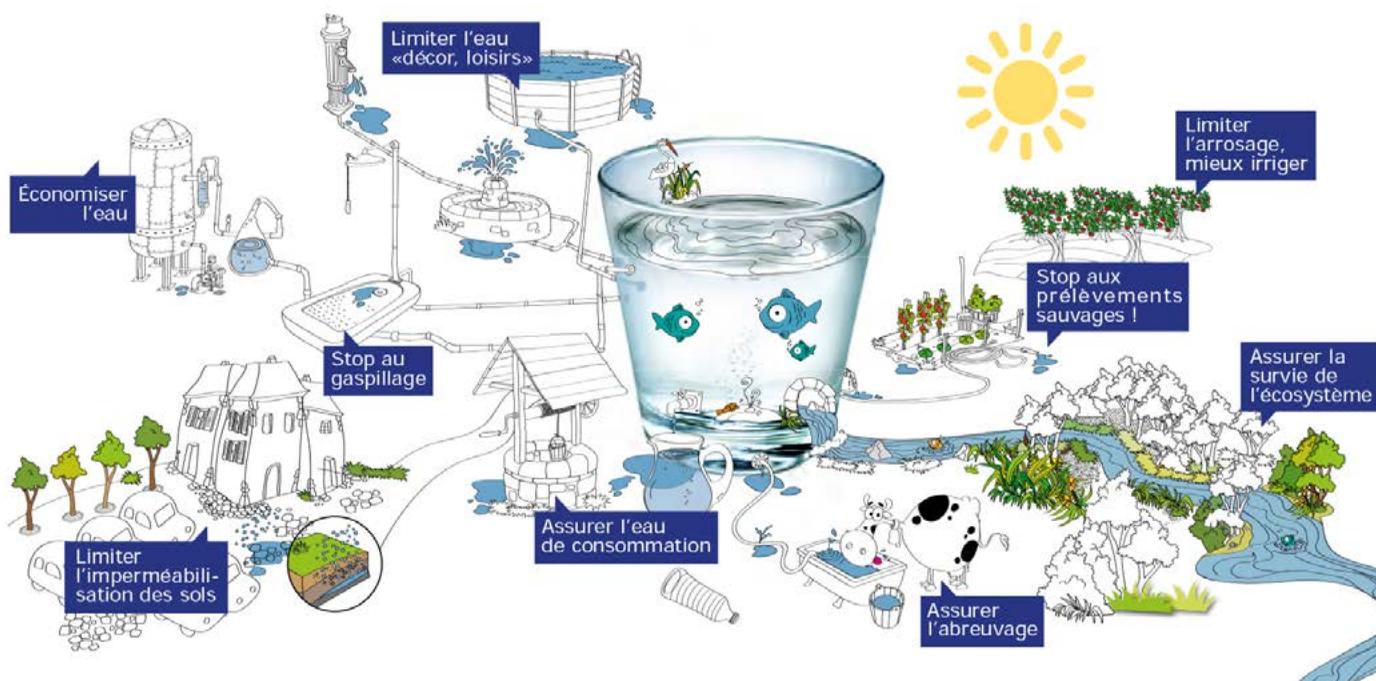
📍 Publié 22 septembre 2023 par Philie Marcangelo-Leos, MCM Presse pour Localis

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires vient de diffuser un guide d'élaboration et de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) à destination des porteurs de projets et des acteurs de la démarche. Rédigé dans le cadre des travaux du groupe

de travail dédié du Conseil national de l'eau, sa principale vocation est d'en rappeler chacune des étapes, depuis l'émergence du projet jusqu'à la mise en œuvre du programme d'actions. L'objectif est aussi d'identifier « *les points de vigilance* », dont la prise en compte favorise l'aboutissement de la démarche, et notamment en s'ap-

puyant sur une vingtaine de retours d'expérience illustrant par l'exemple ce qui peut être fait.

Un additif à l'instruction du 7 mai 2019 est déjà venu conforter les fondamentaux pour la réussite des PTGE, dans le sillage du Varenne agricole de l'eau et des préconisations d'un rapport inter-inspections. Convaincu de leur pertinence pour assurer un équilibre entre les usages de l'eau et la ressource disponible, le gouvernement entend poursuivre cette dynamique de déploiement pour atteindre une centaine de projets à horizon 2027 (contre une cinquantaine actuellement).



ADAPTATION AU CONTEXTE LOCAL

Le PTGE repose sur une succession d'étapes, reprises ici, permettant « de cheminer de la compréhension d'un problème de gestion de l'eau sur le territoire jusqu'à la mise en œuvre d'un programme d'actions adapté à la problématique mise en évidence ». Le guide détaille notamment le pilotage du projet par le porteur, la réalisation de l'état des lieux, du diagnostic qui sont « essentiels » dans la démarche du PTGE, souligne-t-il, ainsi que l'analyse prospective pour anticiper le changement climatique (comme par exemple la projection du PTGE Drôme).

Si le parcours est entièrement balisé, l'organisation du projet de territoire (calendrier, périmètre de l'étude, échanges entre les acteurs, modalités de concertation) et les outils utilisés « restent au choix du porteur de PTGE et du comité de pilotage », et ce au regard des enjeux quantitatifs et/ou qualitatifs associés. Autrement dit, le PTGE « a vocation à être adapté au contexte dans lequel il est mis en place » tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire - et en particulier les décrets 2021-795 du 23 juin 2021 et 2022-1078 du 29 juillet 2022 - et en cohérence avec la planification de l'eau - schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). Suivant une « démarche ascendante », le PTGE est l'occasion « de bâtir un véritable projet pour le territoire », martèle le guide dès l'avant-propos. Au stade de l'émergence du projet, il est entre autres préconisé de constituer un groupe de préfiguration, à l'exemple des PTGE Vie et Jaunay et PTGE Auzance-Vertonne en Vendée.

UNE IMPLICATION DES ACTEURS SUR LE LONG TERME

La définition d'un PTGE doit s'étaler au maximum sur 2-3 ans. Certains retours d'expériences montrent tou-

tefois qu'elle peut atteindre 4-5 ans entre le démarrage de l'état des lieux, la réalisation des études nécessaires et la validation du programme d'actions. Une attention particulière est donc portée à la qualité de la gouvernance mise en place pour piloter le processus de travail et à celle des études et réflexions qui sont conduites, parfois causes de retards. Cette partie traite des cercles d'acteurs les plus fréquemment établis dans les territoires, de l'instance officielle de suivi et de décision (le comité de pilotage), en passant par les instances participatives et l'organe décisionnel de la collectivité, qui valide le budget et les moyens dédiés au portage du PTGE.

L'étape d'établissement de la feuille de route, document de référence qui va définir le cadre de l'action collective et le mode opératoire, est plutôt bien intégrée par les porteurs de projets. Ces derniers la réalisent en « interne », comme pour les PTGE Vie et Jaunay et PTGE Oudon (Pays de la Loire) ou bien sous un format « cahier des charges » lorsque l'accompagnement est externalisé (PTGE Charente aval Bruant/Seugne, par exemple). L'analyse des financements peut également permettre de préciser cette feuille de route et son calendrier. Pour le PTGE Midour (Occitanie), une cartographie des financements possibles a été réalisée en fin de processus. Elle n'a ainsi pas orienté le contenu du programme d'actions retenu, « avec le risque que certaines actions ne puissent pas in fine être financées comme prévu », pointe le guide.

PLUSIEURS SCÉNARIOS COMME POINTS DE COMPARAISON

L'analyse coût-bénéfice doit également « prendre toute sa place ». Sur la base d'un scénario « sans projet » (celui qui décrit ce que deviendrait le territoire à l'avenir en l'absence d'ac-

tions en matière de gestion quantitative), elle est « un puissant outil de dialogue pour choisir un programme d'actions parmi plusieurs scénarios d'équilibre possibles », insiste le guide. A minima, trois scénarios sont envisagés : un scénario « sans projet » et deux scénarios construits à partir de postulats différents quant au choix d'adaptation pour le territoire. En pratique, les porteurs envisagent cette étape de façons très diverses, soit à partir d'une combinaison d'actions (exemple du PTGE Midour), soit d'ambitions différentes dans chaque scénario, voire plus rarement sous un format de « scénario prospectif » pour se projeter davantage dans les questions de changement climatique (PTGE Lac du Bourget, PTGE Haut-Doubs, PTGE de la Vouge, PTGE du Fleuve Hérault, PTGE de la Drôme, etc.).

S'agissant du contenu des programmes d'actions associés aux scénarios, les retours d'expérience témoignent là encore de l'étendue du panel : économies d'eau, construction de nouveaux ouvrages de stockage ou de transfert et mobilisation des retenues existantes, notamment pour les territoires à forts enjeux agricoles, changements de pratiques, réutilisation d'eaux usées traitées, modifications sur les plans d'urbanisme et le développement de l'urbanisation, solutions fondées sur la nature etc. Sur certains bassins, le choix des actions est priorisé en fonction du « degré d'opérationnalité » de la mise en œuvre. Sachant que le préfet coordonnateur de bassin, ou le préfet référent par délégation, donne l'avis de l'État sur la suffisance du programme d'actions. Il est enfin rappelé que le choix et la validation du programme d'actions par l'ensemble des acteurs sous l'égide des services de l'État est une étape indispensable pour que les financeurs s'engagent et in fine pour la contractualisation du PTGE. ●

“ DANS LES TERRITOIRES ”

Tous les territoires sont concernés par la gestion des grand et petit cycles de l'eau. Les enjeux et priorités peuvent être différents, mais tous engagent réflexions et projets. Partager les expériences pour mieux partager l'eau.



PRÉVENTION DES PLUIES INTENSES ET DES INONDATIONS SUR LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN : la nouvelle campagne est lancée

📍 Publié le 4 septembre 2023, par Anne Lenormand, Localtis

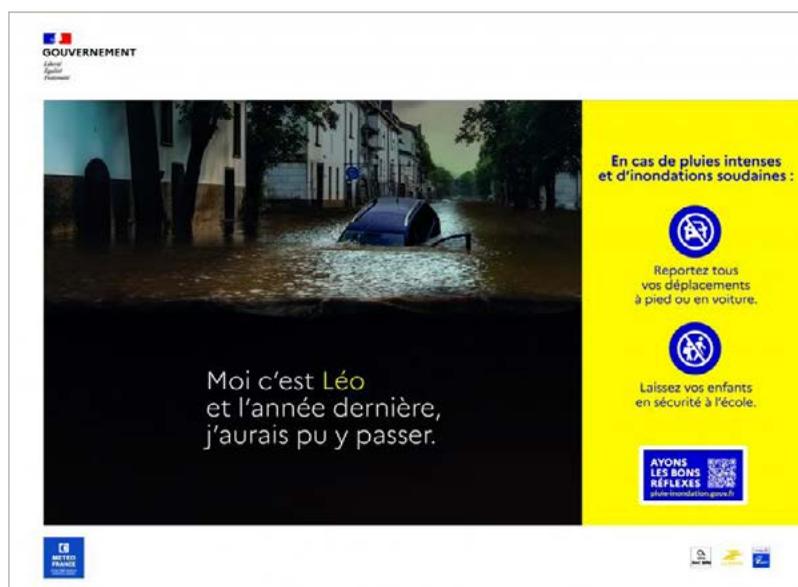
Le ministère de la Transition écologique vient de lancer l'édition 2023 de la campagne de prévention des pluies intenses et des inondations. Elle est déployée jusqu'à fin novembre dans les 15 départements du pourtour méditerranéen les plus exposés à ces phénomènes.

Pour la huitième année, le ministère de la Transition écologique, avec l'appui du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer et en partenariat avec plusieurs associations d'élus*, renouvelle sa campagne d'information auprès des populations exposées aux phénomènes de pluies méditerranéennes intenses, ruissellements et inondations torrentielles. Sur le pourtour méditerranéen, ce risque concerne aujourd'hui plus de 9 millions de personnes, sans compter les touristes.

Déployée, jusqu'au 30 novembre prochain dans les quinze départements les plus exposés (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse), la campagne, diffusée via de multiples canaux (spots audio et vidéo, presse quotidienne régionale, réseaux sociaux, e-mailing aux acteurs locaux, site internet dédié s'appuie sur des messages simples et pragmatiques pour rappeler les bons comportements à adopter.

CONSEILS PRATIQUES ET SITES D'INFORMATION

En cas de pluies méditerranéennes intenses, il est ainsi recommandé de reporter tous ses déplacements, que ce soit à pied ou en voiture, de ne pas prendre sa voiture ou de ne pas rester dedans, de laisser ses enfants à l'école ou à la



crèche, de rester ou de rentrer dans un bâtiment en se réfugiant à l'étage, de couper, si possible et sans se mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage, de ne pas descendre dans les sous-sols ou les parkings souterrains, de s'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et pour éviter la foudre, de ne pas se réfugier sous un arbre, de rester informé et à l'écoute des consignes des secours et de sa mairie et de contacter les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours. Il est aussi conseillé de préparer un kit d'urgence pour 3 jours contenant de l'eau, de la nourriture, ses traitements médicaux, ses papiers d'identité, et de

le placer dans un endroit facile d'accès. Pour s'informer, chacun peut prendre connaissance du risque auquel est exposé son bassin de vie en consultant le site Géorisques. Le site Vigicrues informe quant à lui sur le niveau de vigilance approprié pour les prochaines 24 heures et sur les prévisions de crues. L'application pour mobiles associée, téléchargeable gratuitement, permet de paramétrer des alertes personnalisées. ●

*Association des maires de France (AMF), association nationale des élus des bassins (Aneb), Intercommunalités de France, Assemblée des départements de France (ADF), Association nationale des élus du littoral (Anel)

SÉCHERESSE À MAYOTTE : des experts des agences de l'eau mobilisés

📍 Publié le 22 septembre 2023, par Anne Lenormand, Localtis

Département le plus pauvre de France, Mayotte connaît actuellement sa plus importante sécheresse depuis 1997, alors que son approvisionnement dépend largement des eaux pluviales. Dans l'urgence, l'État a affrété un porte-conteneurs arrivé sur place le 20 septembre, avec 600.000 litres d'eau en bouteille à distribuer aux personnes les plus vulnérables. Le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, et la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Sarah El Haïry, ont annoncé le même jour le lancement d'un « *dispositif d'appui technique exceptionnel* » en soutien au préfet de Mayotte, en coordination avec le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et Philippe Vigier, ministre délégué chargé des outre-mer, chef de file dans la gestion de la crise.

Prévu pour une durée de 6 mois, ce dispositif s'appuie sur des spécialistes et experts issus des agences de l'eau

et de leurs partenaires notamment la CACG (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne) et des experts scientifiques et hydrologues. Plusieurs de ces experts, déjà sur site, interviennent pour renforcer les capacités des services techniques du préfet sur des opérations telles que les vidanges et le curage des deux retenues collinaires, les opérations de forages et de recherche d'eau souterraine, les opérations d'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau, la priorisation des travaux sur le réseau d'eau potable, la mise en œuvre des opérations relatives aux usines de dessalement. « *Les moyens humains et financiers des services techniques de l'État local en charge des opérations de rétablissement d'un service d'eau potable de qualité seront également renforcés pour conduire rapidement toutes les études et travaux nécessaires* », a indiqué le ministère de la Transition écologique dans un com-

munié. En accord avec son président, les compétences et moyens du syndicat mixte Les eaux de Mayotte (Lema) seront également renforcés pour répondre à la crise de l'eau, souligne aussi le ministère.

Les déficits pluviométriques à Mayotte sont aggravés par un manque d'infrastructures et d'investissements dans un territoire qui, sous pression de l'immigration clandestine venue notamment des Comores voisines, connaît une croissance démographique de 4% par an. Pour y faire face, l'État a intensifié les coupures d'eau ces derniers mois et depuis plus de 15 jours, la population de l'archipel (310 000 habitants au 1^{er} janvier 2023, selon l'Insee) est privée d'eau deux jours sur trois, ce qui multiplie les risques sanitaires. Faute de pouvoir fournir de l'eau potable aux élèves, plusieurs établissements scolaires ont aussi dû fermer le jeudi 21 septembre. ●





RÉSERVES D'EAU DU MARAIS POITEVIN : le comité de bassin Loire Bretagne veut renouer le « dialogue »

📍 Publié le 10 juillet 2023, par par Anne Lenormand, Localtis avec AFP Environnement

Le comité de bassin Loire Bretagne, considéré comme un parlement de l'eau local, a annoncé dans un communiqué le 6 juillet dernier, le lancement d'une feuille de route pour « favoriser la reprise du dialogue » sur le « dossier tendu » des « bassines » dans le Marais poitevin. Ce projet de 16 réserves d'eau dédiées à l'irrigation agricole suscite des mobilisations depuis des années dans les Deux-Sèvres, jusqu'aux violents affrontements de Sainte-Soline.

Pour sortir de la crise, l'instance qui regroupe usagers, élus et représentants de l'Etat a voté à la quasi-unanimité (137 voix pour, une abstention) une motion présentée le 4 juillet pour notamment « favoriser la reprise du dialogue » et aboutir à un « pacte de gouvernance territoriale, pour une gestion publique transparente ». Dans sa motion, le comité de bassin propose des pistes pour compléter l'accord de 2018. Il demande que les engagements pris par les irrigants soient désormais « individuels et collectifs », mais aussi que « les connaissances au sujet des conséquences du dérèglement climatique (évaporation de l'eau dans les retenues,

besoin des milieux, régime des eaux...) soient complétées et approfondies ».

« Je veux croire à un chemin pour la Sèvre Niortaise, le comité de bassin ne peut pas tout mais nous avons des choses à faire pour retrouver du sens commun, nous avons entendu le souhait des acteurs de retourner autour de la table des négociations », a expliqué Thierry Burlot, le président du comité de Bassin Loire-Bretagne cité dans le communiqué. De son côté Thierry Boudaud, agriculteur et président de la Coop' de l'eau, qui porte le projet de réserves, a salué auprès de l'AFP « une piste d'apaisement, une motion qui propose des points de discussions importants

sur la gouvernance, le partage de l'eau. On jouera le jeu ». Bassines Non Merci et la Confédération paysanne, opposants historiques aux projets de réserves d'eau dans les Deux-Sèvres, ont salué la volonté du comité de bassin de renouer le dialogue, mais posé comme préalable un moratoire sur les travaux en cours.

Une délégation du comité de bassin prévoit de rencontrer l'ensemble des acteurs du dossier et un bureau d'étude indépendant doit évaluer « les engagements pris » par les porteurs du projet dans l'accord signé en 2018. Les bénéficiaires des « bassines » s'y étaient engagés en contrepartie à adopter des pratiques tournées vers l'agro-écologie. Leurs détracteurs y voient à l'inverse une « fuite en avant » du modèle « productiviste ». La délégation a prévu de « revenir d'ici le 7 décembre 2023 avec des propositions précises, qui seront portées par la commission locale de l'eau des Deux-Sèvres », précise le communiqué. ●

RESTAURATION MORPHOLOGIQUE de l’Ouin [79]

Entretien avec les porteurs de projets de la restauration morphologique de l’Ouin **Muriel RIBEYROLLES** et **Anthony THOMAS** du pôle Actions Territoriales de l’EPTB de la Sèvre Nantaise

Situé dans le département des Deux-Sèvres, le ruisseau de l’Ouin, bordé de zones humides qui lui confèrent un intérêt particulier, fait partie des territoires prioritaires du Contrat Territorial Eau 2021-2023 piloté par l’Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise. Avant que les travaux n’aient eu lieu, le site abritait plusieurs espèces remarquables (odonates, mammifères aquatiques, etc.). Cependant, sa faible richesse floristique et des habitats dégradés nécessitaient des travaux de restauration pour favoriser la pleine expression de la biodiversité.

INTERVIEW



Une publication de la plateforme

aquagir

aquagir : Comment le sujet de restauration morphologique de l’Ouin et de ses zones humides s’est-il imposé à l’agenda de votre collectivité ?

Dans les années 90, sur ce secteur, tous les méandres de l’Ouin ont été coupés et le gabarit du cours d’eau a été élargi et approfondi avec pour conséquence une dégradation importante des connexions entre le cours d’eau et ses zones humides adjacentes. Lors de la phase de diagnostic, nous avons pu observer une mauvaise qualité de l’Ouin au niveau du tronçon étudié, au lieu-dit les Forgiveaux sur la commune de la Petite Boissière. Le site présentait un ensemble d’habitats peu diversifié et un déficit de débordement portant préjudice à l’alimentation des zones humides latérales. C’est dans ce contexte que l’Établissement Public de la Sèvre Nantaise a entrepris, dans le cadre de son

programme d’intervention 2021-2026, de restaurer ce cours d’eau et ses zones humides. L’idée étant d’augmenter l’hydromorphie générale du site et ses potentialités écologiques, par la création ou la restauration de milieux humides sur les parcelles occupant l’emprise, et par une action sur le cours d’eau consistant à remonter le lit pour favoriser les débordements et l’alimentation des zones humides contiguës tout en redynamisant les habitats du lit mineur.

aquagir : Quelles sont les sources d’inspiration que vous avez suivies pour vous faire une idée de ce projet ?

Pour les travaux que nous avons menés nous nous sommes appuyés sur des sources historiques. Pour cela nous sommes allés chercher les plans des cours d’eau de la DDAF de l’époque aux Archives de Mauléon. On a eu la chance

d'avoir le plan de l'intégralité du lit de l'Ouin avant les travaux hydrauliques de rectification et de recalibrage. En 2012, nous avons déjà mené des travaux de diversification des habitats et des écoulements. Cette deuxième phase de travaux visait un niveau d'ambition beaucoup plus élevé, notamment en matière de restauration de la fonctionnalité des zones humides et de leur lien avec le cours d'eau.

aquagir : Est-ce qu'une étude de faisabilité et/ou d'impact a été réalisée sur ce projet ?

Une étude d'état des lieux et de diagnostic a été réalisée avant la phase de conception du programme d'actions. Un comité de pilotage, avec des associations de terrains comme Deux-Sèvres Nature Environnement ou des structures comme le CEN (Conservatoire d'espaces naturels) de Nouvelle-Aquitaine a ainsi été constitué pour suivre ce dossier. Celui-ci a permis de centraliser des données liées aux inventaires des espèces, de la botanique et de la flore ; de partager avec les partenaires le diagnostic et valider le programme d'actions qui en découlait après étude de différents scénarios d'aménagements.

aquagir : Concernant les compétences, quelles sont les principaux sujets à maîtriser avant de se lancer dans ce projet ?

La conciliation entre l'ambition écologique et la prise en compte des usages (agricoles pour l'essentiel pour ce site) a constitué un point majeur du projet. Ensuite il faut être rompu aux compétences hydrauliques, hydromorphologiques et au fonctionnement des zones humides et de leur biodiversité spécifique. Il convient aussi de maîtriser toutes les démarches réglementaires pour réduire au minimum les délais et concevoir un projet compatible avec les textes en vigueur. Concernant le volet concertation, de la pédagogie avec les riverains (habitants, exploitants, représentants des communes, etc.) a été requise.

aquagir : Lors de la phase de diagnostic et de planification, comment la collectivité a-t-elle assuré le bon dimensionnement du projet et l'adhésion des citoyens ?

L'origine du projet est venue d'une demande de l'un des exploitants principaux qui souhaitait retrouver un cours d'eau plus naturel. La concertation s'est

faite, en partie, au travers des réunions du comité de pilotage complétées par des rencontres de terrain et échanges plus directs avec les propriétaires et exploitants qui se sont soldés par la signature d'une convention d'autorisation d'accès et de mise en œuvre de travaux sur domaine privé.

aquagir : Comment la collectivité a-t-elle financé ce projet et quelles sont les aides sollicitées/obtenues ?

Le projet a été financé de la manière suivante :

- 50% Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - 20% la Région Nouvelle Aquitaine
 - 20% l'ETPB Sèvre Nantaise
 - 10% le Département des Deux-Sèvres
- Nous avons été financés via le contrat territorial Eau 2021-2023 du bassin versant de la Sèvre Nantaise. ●

CHIFFRES CLÉS

- **Superficie de la zone d'intervention :** 12,4 hectares
- **Durée des travaux :** 10 semaines
- **Montant des travaux :** 110 000 euros



© Julia Dumont / Aquagir

Entretien avec **Bertrand Ringot**, Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois sur la tarification progressive de l'eau mise en place à Dunkerque.

Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Maire de Gravelines, Vice-Président à la Communauté Urbaine de Dunkerque en charge de l'assainissement et de la GEMAPI, Conseiller Départemental du Nord et Président de la Commission Locale de l'Eau, Bertrand Ringot nous en apprend davantage sur la tarification progressive de l'eau mise en place à Dunkerque.



© Onis Energy / Aquagir

📍 Publié le 4 mai 2023 sur la plateforme **aquagir**

INTERVIEW

aquagir : Le « Plan Eau » récemment annoncé par le gouvernement vise la généralisation de la tarification progressive. Vous devez ressentir une certaine satisfaction, vous qui figuriez parmi les premières collectivités à expérimenter ce type de dispositif ?

Bertrand Ringot : « Pour situer notre contexte, le territoire Dunkerquois ne dispose pas d'eau en propre sur son périmètre, nous prélevons les volumes d'eau potable à partir de la nappe des Monts de l'Audomarois, et devons ainsi dès le départ adopter une gestion vertueuse de la ressource en eau. Dans ce sens, plusieurs dispositions ont été prises de longue date pour l'efficacité du réseau de distribution, la consommation par l'industrie, par l'agriculture et bien sûr les usagers domestiques. Pour ces derniers, nous avons adopté un dispositif de tarification sociale de l'eau, dit « tarification éco-solidaire », depuis octobre 2012, juste avant la promulgation de la Loi Brottes, qui permettait l'expérimentation et le déploiement de tarifications différenciées. Notre dispositif

comporte trois tranches tarifaires : entre 0 et 80m³ par an par foyer pour l'eau dite « essentielle », entre 80 et 200 m³ pour l'eau « utile » avec un tarif plus élevé, et au-delà de 200 m³ pour l'eau de « confort » avec un tarif encore plus élevé. Pour la tranche 0-80 nous avons intégré une tarification très basse pour les bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire). Le but est de protéger les foyers fragiles par un tarif préférentiel, s'élevant aujourd'hui à 50 centimes le m³. Nous obtenons les données des bénéficiaires de la CSS par échange automatique de données cryptées avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, avec laquelle nous avons conventionné. Les bénéficiaires n'ont ainsi pas à accomplir de démarche.

Le Syndicat a aussi souhaité intégrer la composition du foyer dans la modulation tarifaire. Il fallait pour cela disposer des informations de la Caisse d'Allocations Familiales, avec laquelle nous n'avons cependant pas pu conventionner à ce jour. A défaut, pour compenser en partie, nous avons mis en place un « chèque eau », qui permettait aux familles nombreuses d'avoir une réduction de leur facture pour les foyers

de 5 personnes ou plus. Cependant ce chèque eau nécessitait une démarche volontaire, avec l'apport de justificatifs, que moins de 10% des bénéficiaires éligibles accomplissaient. Nous avons ainsi abandonné ce dispositif par chèque et nous maintenons la volonté du territoire de prendre en compte la composition familiale. A ce jour ce problème d'accès aux données de la CAF demeure. Cependant, fort de l'intégration de la tarification au plan EAU du gouvernement, nous avons bon espoir d'aboutir prochainement à un conventionnement avec la CAF car ce volet de la composition du foyer est un enjeu majeur pour optimiser le dispositif. A la mise en œuvre de la Tarification Eco solidaire, 80% des foyers ont vu leur prix de l'eau baisser, 20% ont vu leur facture augmenter, et la recette globale est restée stable.»

aquagir : Malgré les freins dans la prise en compte de la taille des foyers, parvenez-vous à mesurer l'efficacité du dispositif ?

Bertrand Ringot : « Tout à fait. Nous mesurons en 2012 une consommation de 81 m³ par an par foyer, et

avons atteint aujourd'hui une consommation inférieure à 70 m³ par an par foyer. Attention, ce n'est pas la tarification éco-solidaire à elle seule qui a permis ce résultat, mais aussi l'accompagnement des usagers : l'information quant à la valeur de la ressource en eau, la sensibilisation aux éco-gestes, et la conduite d'actions récurrentes sur le terrain, par exemple à travers des interventions en milieu scolaire, et le don d'une gourde à la totalité des élèves de CM2... Seuls 47% des Dunkerquois boivent l'eau du robinet en raison d'idées préconçues, donc nous cherchons à sensibiliser dès le plus jeune âge. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a investi dans 3 autres projets majeurs. Premièrement, le déploiement généralisé des compteurs connectés, équipant la totalité de nos 90 000 abonnés. Cette télérelève permettra aux habitants de suivre leur consommation, de mieux la maîtriser, et d'être alertés en cas de fuite ou de surconsommation anormale. Deuxièmement, la réduction du calcaire de l'eau potable, à travers la distribution d'unités d'adoucissement collectif de l'eau, pour que chaque usager puisse bénéficier d'une eau plus douce. Cela leur permettra par ailleurs de réduire les effets du calcaire sur l'usure de leurs appareils électroménager et de leur système de chauffage. Enfin, nous incitons les habitants à utiliser les eaux pluviales, avec un dispositif porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui soutient les habitants dans l'achat d'un équipement de récupération des eaux de pluie, pouvant être utilisée pour arroser le jardin, laver la voiture, etc.»

aquagir : Qu'avez-vous entrepris sur le rendement du réseau et de la limitation des fuites ?

Bertrand Ringot : « Comme je l'évoquais, l'acheminement de l'eau depuis les Monts de l'Audomarois nous impose une gestion vertueuse de longue date, ce qui implique un rendement optimisé du réseau réduisant les pertes en eau. En intégrant les parts assainissement et eau potable nous avons un prix de l'eau de plus de 5€ par mètre cube, plus élevé que la moyenne nationale, mais qui doit permettre de financer les investissements nécessaires à l'entretien du réseau : il faut bien comprendre que « c'est

l'eau qui paye l'eau », et non la fiscalité. Nous investissons ainsi plus de 4 millions d'euros chaque année dans la qualité du réseau. Notre rendement est de 93% parmi les meilleurs au niveau national, soit un taux de fuite de 7% entre l'eau prélevée et l'eau acheminée. Nous renouvelons régulièrement les tronçons de canalisation pour identifier les tronçons défaillants et les renouveler. Pour identifier les fuites nous déployons différents dispositifs techniques. Nous mettons bien sûr en œuvre la sectorisation de la distribution, avec le comptage aux nœuds de distribution. Nous conduisons des campagnes de recherche par sonar, et mettons aussi en place des sonars à demeure, avec des écoutes permanentes permettant de détecter les anomalies, ce qui réduit d'ailleurs nos coûts d'investigation. Nous utilisons également des technologies plus innovantes, avec par exemple des robots de détection placés dans les canalisations, qui circulent sur des tronçons donnés et identifient les anomalies et fragilités.»

aquagir : Vous faites également partie des précurseurs sur la gestion active de la nappe.

Bertrand Ringot : « Nous sommes propriétaires de nos forages de prélèvement et dans l'optique de la préservation et de la bonne gestion de la nappe, nous avons mis en œuvre dès les années 70 un dispositif de réalimentation de la nappe. Sur le site de la rivière Houlle, la recharge naturelle de la nappe n'étant pas suffisante, nous prélevons l'eau de surface, et après pré-traitement de cette eau, nous la réinjectons dans la nappe par le biais de bassins de réalimentation, de manière à améliorer le niveau de la nappe et si nécessaire répondre aux besoins durant la période la plus sensible, c'est-à-dire la période d'étiage. Si en amont de la période d'étiage le niveau de la nappe est trop déficitaire, ce dispositif permet de la recharger et d'atteindre un niveau convenable. Ce dispositif, ainsi que les autres technologies que nous déployons, ne dispensent absolument pas des efforts de sobriété (et vice-versa) : il y a 40 ans le territoire prélevait 19 millions de mètres cubes, aujourd'hui nous en prélevons 14 millions.»

aquagir : Comment engagez-vous le monde agricole dans vos démarches ?

Bertrand Ringot : « Le monde agricole a été mobilisé pour participer aux actions de préservation de la ressource en eau souterraine. Nous travaillons ainsi avec l'Agence de l'Eau autour d'un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Omer qui vise à définir conjointement avec le monde agricole les objectifs de baisse des pressions d'origine agricole, permettant à terme une amélioration de la qualité de l'eau. Pour atteindre ces objectifs, la CAPSO et le SED développent une démarche de protection de la ressource en intégrant le format d'un dialogue territorial réunissant l'ensemble des partenaires du territoire et notamment la Chambre d'Agriculture et le Parc Naturel Régional. En complément les outils tels que les Paiements pour Services Environnementaux et les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont déployés en intégrant pleinement l'enjeu de préservation de la ressource en eau potable.»

aquagir : Comment engagez-vous le monde industriel ?

Bertrand Ringot : « Dès les années 70 le territoire a mis en place un réseau spécifique de distribution d'eau de surface, distinct de l'eau potable, pour alimenter les grandes industries s'installant sur le Grand Port Maritime de Dunkerque. Ce réseau spécifique a permis de préserver la ressource en eau potable, tout en permettant aux industriels de disposer d'une alimentation en eau pour leurs besoins de process. Ainsi, alors que l'eau potable prélevée à partir de la nappe de l'Audomarois représente 14 millions de m³, pour ce qui concerne l'eau industrielle, ce sont 22 millions de m³ d'eau de surface prélevés au canal de Bourbourg en amont de l'embouchure maritime qui sont orientés vers les industries du site industriel portuaire de Dunkerque. Nous avons également dédoublé les canalisations alimentant les industriels afin de limiter les risques éventuels (rupture du réseau, acte de malveillance..) et ainsi sécuriser





l'alimentation des sites industriels. Nous avons le deuxième réseau de France en eaux industrielles, et sommes parmi les secteurs qui connaîtront le plus gros développement industriel sur la prochaine décennie (chimie, agroalimentaire, batteries, réacteurs EPR, activité portuaire...). Nous devons ainsi sécuriser la ressource et inciter les industriels à moderniser leurs réseaux et tendre vers une économie circulaire de l'eau.

Nous avons déployé une « Toile de l'Eau Industrielle » en partenariat avec l'Agence d'urbanisme locale (AGUR) : un outil prospectif permettant de partager des données exhaustives auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Les informations et données techniques (consommations, qualité de l'eau, process industriels...) sont agrégées sous forme de toile qui permet d'identifier les synergies entre les différentes entités, les différents sites industriels et ainsi construire les opportunités d'économie circulaire de l'eau industrielle. La Toile de l'Eau Industrielle a été identifiée comme outil majeur au service de l'économie de la ressource en eau et le territoire a été sollicité afin de le présenter lors de la conférence de l'ONU sur l'eau à New York en mars dernier.»

aquagir : Merci pour tous ces éléments, en conclusion, quel conseil donneriez-vous à vos confrères ?

Bertrand Ringot : « L'impulsion politique est indispensable et mes différentes fonctions me permettent d'être sur les différents fronts pour concrétiser mon engagement en matière de gestion de l'eau. Il m'apparaît important de faire comprendre aux usagers qu'il s'agit d'une démarche « éco-gagnante », bonne pour notre environnement et aussi pour le pouvoir d'achat. Si l'on veut que les politiques publiques aient un impact, cela passe par des changements de comportement, dans une logique d'équité. Il y aura évidemment des résistances au changement, inhérents à notre société. Mais les bouleversements climatiques et énergétiques ne nous laissent plus le choix et nous amènent à modifier nos comportements. Je suis maire depuis 20 ans et je sens clairement un changement d'ère, et de notre rapport à la consommation. » ●



TERRITOIRES CONSEILS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Bénéficiez du soutien des experts du développement territorial pour définir votre stratégie territoriale et faire avancer vos idées. Territoires Conseils a constitué au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial, pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.

Pour en savoir plus, voir
banquedesterritoires.fr/territoires-conseils

À ANZAT-LE-LUGUET (63) LA ZONE HUMIDE RENATURÉE

📍 Publié le 4 septembre 2023 par Claire Lelong pour Territoires Conseils

À Anzat-le-Luguet, les sources du Rayet desservent en eau potable une partie des habitants du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Les travaux de renouvellement des conduites ont amené à restaurer une zone humide, en aval de la zone de captage. Grâce à cette renaturation, la commune d'Anzat-le-Luguet mise sur un nouveau local, via des perspectives de tourisme et d'agriculture rendues possibles avec cet aménagement.

Dans le parc naturel des volcans d'Auvergne, le Cézallier est un plateau bien arrosé, dont profite l'Alagnon, affluent de l'Allier qui rejoint ensuite la Loire, alimenté par les sources du Rayet à Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme). Le Rayet est aussi un site de captage d'eau potable, qui dessert plus de 15 000 abonnés. Pourtant, malgré cette ressource en eau importante, le lieu a été quasiment privé d'eau durant 50 ans ! C'est aujourd'hui chose réparée : « *Finalement, on a défait ce qui avait été construit dans une certaine logique pendant des décennies, rappelle le maire de la commune d'Anzat, Emmanuel Correia. Tout drainer a été une catastrophe, aujourd'hui, on restaure le fonctionnement ancien de l'eau !* »

À la fin des années 2010, le syndicat d'eau du Cézallier se lance dans la rénovation de son réseau d'eau potable. « *Les conduites dataient des années cinquante et le syndicat voulait aussi valoriser la pression disponible pour produire de l'électricité* », indique le maire, membre du syndicat. Contactée pour financer ce projet, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne demande que le trop-plein capté - jusqu'à la moitié des 2,5 millions de m³ d'eau prélevés certaines années - soit restitué à proximité de la source et non délesté 13 kilomètres plus bas comme c'était alors le cas. « *C'est là que nous avons été sollicités pour proposer une solution de restitution de l'eau qui apporte une plus-value au territoire* », indique Émilie Dupuy, responsable du pôle Cantal du Conservatoire d'espaces

naturels (CEN) Auvergne. L'association est la partenaire historique du Syndicat de gestion de l'Alagnon (Sigal), qui assure la restauration des cours d'eau sur l'ensemble du bassin-versant. En analysant le site, la technicienne du CEN repère l'existence de zones humides dégradées, juste en aval du site de captage. « *Nous avons donc proposé de penser conjointement les deux projets, en dirigeant le trop-plein sur deux points ciblés, près de la zone humide à restaurer* ».

AGRICULTEUR, COMMUNE ET PROPRIÉTAIRES : ENSEMBLE POUR RESTAURER LA ZONE HUMIDE

Propriétaire d'une partie des terrains de la zone humide, la mairie d'Anzat-le-Luguet est convaincue par l'approche.

Reste à avoir l'accord des propriétaires d'une autre parcelle concernée et de l'agriculteur exploitant de l'ensemble. « *On a eu un alignement des planètes avec un exploitant ouvert au sujet et un maire très porteur* », se réjouit la technicienne du CEN. Discuté en 2020, l'ensemble des travaux a ainsi été réalisé en 2021 par le Sigal : « *Nous avons comblé les fossés drainant avec les merlons de curage restés sur place, retracé des écoulements pour se rapprocher au plus près du fonctionnement ancien en méandres et remplacé des buses par des ponts cadres* », poursuit la technicienne. Quelques aménagements agropastoraux ont complété l'ensemble : passages à gué, clôtures, descentes aménagées pour abreuver les troupeaux. « *Nous avons accepté dans un premier temps, de ne pas toucher à la prairie de fauche encore utilisée par l'exploitant : il faut savoir faire parfois des concessions, pour emporter l'adhésion.* » L'agriculteur ayant cessé son activité début 2023, le syndicat vient de recréer des méandres pour l'écoulement de l'eau sur cette partie en avril, avant que la mairie ne conventionne avec un nouvel agriculteur pour gérer le site en respectant les aménagements.



LES ACTEURS DU PETIT ET DU GRAND CYCLE DE L'EAU SE REJOIGNENT

Deux ans après la réalisation, le niveau de l'eau est remonté d'un mètre sur le site, l'eau a recréé des méandres naturels. Un état des lieux de la flore sera réalisé prochainement, afin de comparer à l'état prétravaux. Il permettra de vérifier si le milieu a bien retrouvé un fonctionnement de zone humide, avec ses capacités notamment à stocker du CO₂. « Ce projet est vraiment intéressant car il a permis de faire le lien entre acteurs du petit cycle de l'eau - l'eau potable - et du grand cycle de l'eau - bassins-versants -, souligne la technicienne du CEN. Si on travaille ensemble, on avance plus vite : le lien avec l'eau potable est un levier intéressant car il touche plus directement les habitants. » La restauration des sources du Rayet constitue désormais un site vitrine dans la région : « Nous allons y organiser nos prochaines journées techniques d'échange à l'automne ». Le CEN va également assurer le suivi du site durant 10 ans.

UN PROJET AU BÉNÉFICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ce qui est particulièrement intéressant enfin, c'est que cette restauration va au-delà du bénéfice environnemental. « Ici, nous misons sur un développement local ancré sur nos atouts naturels, indique le maire. Le retour de l'eau, c'est un débit plus important pour la cascade d'Apcher, autour de laquelle nous venons de créer une boucle de randonnée qui passe sur une passerelle en bois dans la partie humide. » La mairie souhaite aussi consacrer des parcelles du site à la relance du maraîchage et au développement de plantes sauvages. « C'était autrefois courant ici, où poussent l'arnica, la gentiane... » Pour cela, elle vient d'adhérer à la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) ceinture verte de Clermont-Auvergne qui soutient l'installation de maraîchers dans le cadre de son projet alimentaire territorial. La Scic va ainsi prendre en main toutes les études nécessaires pour installer cette future exploitation, qui pourrait aussi devenir un objectif de visite touristique. Le petit

village d'Anzat devrait ainsi connaître un certain renouveau, grâce à l'eau ! ●

LE POINT EN QUELQUES CHIFFRES...

- **115 000 € de travaux ont été engagés par le Sigal** pour restaurer la zone humide du Rayet. Ils sont subventionnés à **50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 30 % par la région Auvergne Rhône Alpes et 20 % par l'Agglo Pays d'Issoire** qui a la compétence Gemapi et dont fait partie la commune d'Anzat-le-Luguet.
- Le programme de rénovation des réseaux d'eau potable engagé par le Syndicat d'eau du Cézallier a lui coûté **8 millions d'euros**, mais va bien au-delà de la restitution du trop-plein sur le site des sources du Rayet.

UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER SUR LA PLATEFORME [BANQUEDESTERRITOIRES.FR/TERRITOIRES-CONSEILS](https://banquedesterritoires.fr/territoires-conseils)

À WILLGOTTHEIM (67) DES HAIES POUR LUTTER CONTRE LES COULÉES DE BOUE

📍 Publié le 17 avril 2023, par Claire Lelong pour Territoires Conseils

Régulièrement confrontée à des coulées de boues qui touchent son centre bourg, la commune de Willgottheim a mené un programme d'hydraulique douce en plantant, avec le concours du Syndicat des eaux d'Alsace Moselle, des structures de branchages doublées de haies sur les terrains agricoles qui l'entourent. Objectif : limiter l'érosion des sols et décaler les pointes de crues. Des réalisations facilitées par une mobilisation conjointe des élus et des agriculteurs locaux, dans ce secteur très fertile du Kochersberg.

2 014, 2016, 2018... La petite commune de Willgottheim a été touchée à maintes reprises par des orages violents, qui ont généré des coulées de boue qui atteignent le centre bourg. À chaque épisode, des

dizaines de maisons sont sinistrées. « Notre bourg est situé en creux de vallée, dans le grenier à blé de l'Alsace, indique Claudine Huckert, maire de Willgottheim. Ces orages tombent sur des sols encore fraîchement retournés et

entraînent des coulées de boue dévastatrices. C'est régulier depuis le remembrement de 2012 qui a supprimé les derniers bosquets et chemins. » Pour limiter les dégâts, la commune s'est engagée dans un programme d'aménagements d'hydraulique douce, avec le concours du Syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace Moselle (SDEA), compétent en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

PLANTER DES HAIES POUR RETENIR LA TERRE

Deux bassins de rétention ont d'abord été réalisés sur terrains municipaux en



© X

2014. En complément, plusieurs haies et fascines vivantes ont été implantées perpendiculairement à la pente, sur des parcelles agricoles situées en bordure de village. « Les fascines vivantes, des structures de branchages que l'on double généralement de haies, sont un outil efficace, indique Franck Hufschmitt, directeur de la transition écologique au SDEA. Elles permettent de filtrer 70 à 80 % des sédiments et limitent de 20 % la pointe de crue. Elles facilitent la décantation sur place de la boue et optimisent ainsi le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales qui peuvent mieux évacuer une eau moins chargée en sédiments. » Les essences choisies sont locales, avec une capacité à faire des rejets : noisetier, cornouiller sanguin... « Ce qui nous intéresse c'est de créer un paillason très dense, 60 tiges par mètre linéaire, qui filtre l'eau. » Pour le choix des essences, le SDEA est conseillé par Haies vives d'Alsace et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser la biodiversité.

Le choix des implantations se base sur la connaissance documentée des coulées de boues : « À chaque événement, on dépêche un agent sur place pour faire les constats : d'où sont parties les coulées de boue, leur cheminement. Nous avons aussi un marché avec un photographe en ULM dans le cas d'événement majeur », indique le directeur. Une fois les sites identifiés, un plan d'action est validé avec la commune puis chaque exploitant

concerné est contacté par des agents du SDEA. Il faut négocier la longueur et la localisation, consignées dans une convention de 10 ans avec l'agriculteur. « Nous nous engageons à entretenir la haie durant cette période. En échange de la contrainte nouvelle que crée cette haie fascine, nous indemnisons aussi l'agriculteur à hauteur de 1 à 2 € de loyer annuel par mètre linéaire. » L'ensemble du dispositif a été conçu avec la Chambre d'agriculture, qui anime également un dispositif de sensibilisation et de promotion auprès des agriculteurs. La plantation des haies et fascines se fait par le biais d'un marché de prestation, sur les périodes d'octobre à mars.

UNE PRISE DE CONSCIENCE FORTE

Sur la commune de Willgottheim, 1,7 km de haies et fascines ont été créées sur les terrains de 10 exploitants différents. « Globalement, il y a eu une bonne acceptation par les agriculteurs, souligne le maire. Devant l'état de catastrophe, il allait généralement de soi pour eux qu'ils devaient participer à résoudre le sujet. Notre conseil municipal intégrait aussi plusieurs agriculteurs. » Depuis la première création de fascine par le SDEA en 2008, le directeur de la transition du SDEA fait le même constat : « Il y a une vraie prise de conscience et la création de ces aménagements permet de renouer le dialogue entre riverains sinistrés et profession agricole. »

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

« On n'aurait pas pu lutter si la profession agricole ne s'était pas mobilisée », poursuit le maire. Qui souligne qu'au-delà de ces ouvrages, l'évolution des pratiques culturales est aussi indispensable : assolement concerté (maïs, betterave, blé) sur un même bassin-versant, labour moins profond, sillons perpendiculaires à la pente... « D'abord accompagnés par la Chambre d'agriculture, les agriculteurs se concertent désormais sans intermédiaire. Mais malgré les protections installées et ce travail concerté, nous restons très vulnérables, jamais à l'abri d'un nouvel épisode. Un propriétaire a même demandé à retirer une fascine : le sol est trop fertile pour que certains se résolvent à y planter des haies ! » Par le biais de la communauté de communes Kochersberg, Willgottheim s'est donc également engagée dans la formalisation d'une trame verte et bleue afin de mieux maille l'ensemble de son territoire et recréer un réseau plus dense de haies. ●

LE POINT EN QUELQUES CHIFFRES...

- **1,7 km de haies et fascines plantées** sur la commune de Willgottheim ;
- **2 000 € annuels d'indemnités totales versées** aux 10 agriculteurs concernés ;
- **100 € pour la plantation** d'1 mètre linéaire de fascine, **40 € pour le mètre linéaire de haie** ;
- **80 % de l'investissement** est pris en charge par l'Agence de l'eau, le solde est à charge de la communauté de communes Kochersberg, dont fait partie Willgottheim. **Le marché d'animation** de la démarche est **pris en charge à 100 %** par la communauté de communes, via sa contribution au SDEA.

UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER SUR LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS

UN ARROSAGE INTELLIGENT À SAINT-QUENTIN (02)

📍 Publié le 12 avril 2023, par Véronique Berrien pour Territoires Conseils



© X

Forte d'une expérimentation menée avec succès en 2019, la commune de Saint-Quentin affine et déploie son procédé d'arrosage intelligent de l'ensemble de ses terrains de sport. L'art d'allier transition écologique et gestion de la donnée au service des habitants.

« **N**ous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation, toujours dans le sens de l'intérêt général, c'est-à-dire en analysant le besoin réel en amont et en

évaluant les résultats concrets en aval », précise Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin et présidente de l'agglomération du Saint-Quentinois. Pas étonnant donc que la commune, attachée depuis toujours à faire bénéficier ses administrés des nouvelles technologies, ait mis en œuvre, dans le cadre du programme européen Interreg 2 Mers SCIFI (voir encadré), une expérimentation d'arrosage intelligent.

UNE VILLE INTELLIGENTE

Constatant le besoin d'arrosage des stades et terrains dont elle est propriétaire et dont elle assure la gestion, la ville de Saint-Quentin s'interroge dès 2018 : « Il s'agissait de trouver une solution pour consommer moins d'eau, mais

aussi pour optimiser le fonctionnement avec peut-être moins de déplacements des personnels, et consommer éventuellement moins d'engrais. L'arrosage intelligent est notre premier cas d'école, pour s'inscrire à la fois dans la transition écologique et dans la gestion de la donnée », explique David Planchenault, directeur des systèmes d'information de la ville de Saint-Quentin, ainsi que de l'agglomération du Saint-Quentinois. Le questionnement saint-quentinois est en parfaite adéquation avec la logique du programme européen, qui vise à « aider les villes moyennes à mieux utiliser les données publiques afin d'améliorer les services publics, impliquer les citoyens et éclairer la prise de décision locale ».

UNE CHAÎNE DE VALEUR OPTIMALE

Concrètement, l'intelligence algorithmique est mise en œuvre sur trois terrains et deux stades (la totalité des huit terrains est concernée en 2023). Trois types de données sont collectés : le taux d'humidité, récolté grâce à des capteurs installés selon un zonage optimum ; l'occupation des terrains, connue grâce à l'outil déjà existant de gestion de leur utilisation, et les prévisions météorologiques. « Bien sûr, l'arrosage était déjà automatisé, mais il devient intelligent dès lors qu'il envoie des ordres fondés sur le lien qu'il fait entre les trois types de variables et le programmeur. De la même façon, la tondeuse était programmée, mais maintenant elle se met en fonctionnement uniquement quand il y a un réel besoin », poursuit David Planchenault. Pour mener à bien ce projet, la ville a choisi deux partenaires : Hostabee, start-up réputée pour ses ruches connectées, a mis au point les capteurs et le développement de l'intelligence elle-même, tandis qu'EGM a développé la plateforme de stockage des données et leur diffusion dans le système.

DES RÉSULTATS PROBANTS

L'expérimentation indiquait pour la saison complète 2019 et sur l'ensemble des terrains concernés, une économie d'eau d'environ 35 %, tandis que pendant les deux saisons passées (2021 et 2022), deux terrains très proches ont été comparés, affichant une économie d'eau de 75 % sur une semaine.

« Ces économies sont conséquentes pour une ressource précieuse que nous devons préserver à tout prix, et ce projet est facilement reproductible dans toute collectivité », observe Frédérique Macarez. Si les gains réels semblent au rendez-vous, la plus-value potentielle l'est tout autant : « en 2022, explique David Plancherault, nous avons constaté que notre dispositif méritait d'être mieux calibré pour les périodes de sécheresse, nous l'avons donc ajusté en ce sens pour la saison prochaine. Quant aux gains en déplacement et en utilisation d'engrais, l'année 2023 sera celle de leur évaluation ». Le coût d'investissement du dispositif représente entre 60 000 et 70 000 €, financés pour partie par le Feder, et pour plus de 50 % par les fonds propres de la commune. « La technique pour la technique ne nous intéresse pas, pas plus que le mot smart, précise Frédérique Macarez. Notre projet est d'utiliser les techniques innovantes pour un meilleur service à la population et avec le souci d'une gestion optimale de l'argent public. » Ainsi, le parking connecté ne semble pas pertinent à Saint-Quentin, où la gestion de l'espace public est fluide. Par contre, les capteurs de CO₂ dans les classes contribuent fortement à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, en donnant l'opportunité immédiate d'ouvrir les fenêtres si besoin. De même, pour rester dans le milieu scolaire, les enseignants apprécient mykeeper, un dispositif de sécurisation qui offre à chacun d'entre eux, dans toutes les écoles de la ville, un boîtier d'alerte relié à la police municipale qu'il active en cas de nécessité. ●

LE PROJET EUROPÉEN SCIFI

Lancé en juillet 2017, le projet Smart City Innovations Framework Implementation (SCIFI) est une initiative européenne, financée par le programme Interreg 2 Mers, visant à aider des villes moyennes à optimiser leur utilisation des données publiques afin d'améliorer les services publics, à impliquer les citoyens et à éclairer la prise de décision locale. Il s'inscrit dans une démarche de ville intelligente, où les données publiques sont utilisées pour aider la ville à être à la fois plus efficace, durable et inclusive.

LES CHIFFRES DE L'ARROSAGE INTELLIGENT À SAINT-QUENTIN

- 4 stades
- 6 terrains
- 3 types de données
- 65 000 € d'investissement
- 35 % d'économie d'eau

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
TERRITOIRES-CONSEILS**



“ ENSEMBLE ”

La Banque des Territoires accompagne les collectivités et les entreprises locales dans la mise en œuvre de projets vertueux pour la gestion de la ressource en eau : financements, études préalables, conseil et soutien opérationnel. Elle fait partie des membres fondateurs d'Aquagir, parcours digital à destination des collectivités pour l'élaboration, la structuration et la mise en œuvre de leurs projets de gestion des eaux.





© André Brix

GESTION DE L'EAU :

la Banque des Territoires irrigue les projets sur tout le cycle de l'eau

La ressource en eau fait couler de plus en plus d'encre, entre l'apparition de sécheresses hivernales, le déficit de pluies dans des régions jusqu'alors préservées ou encore la répartition amoindrie de réserves aquatiques face à des usages en augmentation (agriculture, industrie, vie courante). La Banque des Territoires s'engage sur tous ces fronts « brûlants », par le financement de prêts et d'études d'ingénierie, mais aussi du conseil et la mise en réseau avec ses partenaires.

Pas assez la plupart du temps. Trop d'un seul coup. Dans le « grand cycle de l'eau » (naturel), la pluie fait de plus en plus défaut ou se transforme soudain en inondations, et cette tendance ira en s'accroissant en France selon les prévisions du GIEC.

Dans le « petit cycle de l'eau », lié aux activités humaines, les enjeux vont des fuites dans les réseaux d'adduction à la

pollution des eaux, en passant par les retenues collinaires agricoles, la récupération des eaux pluviales, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), ou encore le réemploi des eaux usées après traitements...

« Ces sujets évoluent à grande vitesse partout en France, avec une quantité d'eau raréfiée et une qualité dégradée, ce qui fragilise la ressource et engendre

des défis vitaux », constate Audrey Charluet, responsable de l'animation des écosystèmes et des partenariats à la Banque des Territoires. « Face à cela, toutes les collectivités doivent progresser en compétences sur des aspects d'hydrographie, de chimie, d'ingénierie, et donc pouvoir s'informer et se former, mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques, trouver des financements et des entreprises pour réaliser les travaux ».

■■■

MOBILISATION GÉNÉRALE

Face à cela, le président de la République a annoncé en mars 2023 un plan national pour l'eau, constitué de 53 mesures visant à éviter au maximum les coupures d'eau potable dans les mois à venir, et à réduire de 10 % l'utilisation de la ressource aquatique dans toutes les filières d'ici 2030.

La Banque des Territoires s'inscrit dans ce cadre d'actions gouvernementales, en proposant aux collectivités et aux entreprises publiques locales plusieurs dispositifs de soutien pour la période 2023 – 2027, avec la volonté de fluidifier et d'accélérer les projets liés à l'eau.

FINANCEMENTS À LONG TERME

Dès 2018 et les premières Assises de l'eau, la Banque des Territoires s'était engagée en proposant aux collectivités un financement spécifique (l'Aqua prêt, depuis intégré aux financements de la transformation écologique). « *Le rythme actuel est de 200 millions d'euros de prêts contractés par les collectivités en une année. Ce volume devrait plus que doubler à court terme* », précise Audrey Charluet.

Une nouvelle enveloppe de prêts dédiés, à hauteur 2 milliards d'euros, est désormais disponible, pour des durées de 25 à 40 ans, voire 60 ans (sans surcoût), afin de réduire les charges financières annuelles des collectivités et de préserver leur capacité d'endettement (pour d'autres projets ou pour limiter la répercussion des coûts sur les usagers).

Ces prêts sont complémentaires des financements abondés par les agences de l'eau. « *Ils sont ouverts à toutes les collectivités et opérateurs réalisant l'investissement dans le cadre d'un marché de partenariat ou d'une délégation de service public* », indique la responsable des partenariats de la Banque des Territoires. Leur souscription est subordonnée à plusieurs paramètres :

> les projets doivent être liés à une eau de qualité et durables ;

> fondés sur :

- un diagnostic des réseaux existants de moins de cinq ans,
- un plan pluriannuel d'investissement,
- le respect de la charte qualité de l'assainissement de l'Aspee,
- le renseignement de la base de données nationale Sispea.

ÉTUDES PRÉALABLES

15 millions d'euros de crédits d'ingénierie sont alloués par la Banque des Territoires pour élaborer et réaliser :

- des projets d'infrastructures et de réseaux d'eau ;
- de préservation et de restauration des espaces aquatiques (traitement des berges, désimpermeabilisation) ;
- d'adaptation aux changements climatiques.

INVESTISSEMENTS EN FONDS PROPRES

La Banque des Territoires entre au capital d'entreprises privées et d'entreprises publiques locales (EPL) actives dans différents segments de la gestion de l'eau, afin de favoriser l'émergence de montages innovants, tels que les sociétés d'économie mixte à opération unique (Semop).

CONSEIL ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL

« *En tant que banque œuvrant pour l'intérêt public, notre soutien financier va toujours de pair avec un conseil sur la pertinence et la faisabilité d'un projet, en fonction de chaque collectivité* », précise Audrey Charluet.

Les élus sont épaulés pour analyser leurs enjeux en eau, réaliser des diagnostics, établir des plans d'action, identifier des prestataires, en définissant les moyens adaptés, à la bonne échelle de territoire.

UN CYCLE D'ÉVÉNEMENTS SUR LA GESTION DES EAUX AU HUB DES TERRITOIRES

En collaboration avec les membres fondateurs du collectif Aquagir, le Hub des Territoires organise à partir de janvier 2024 une série d'événements consacrée à la gestion des eaux dans les territoires.

LES BESOINS DES COLLECTIVITÉS COMME POINT DE DÉPART

Gestion quantitative et qualitative de l'eau potable, gestion des milieux aquatiques et des eaux pluviales, gestion des risques, gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer... chacun de ces événements abordera une thématique spécifique, et s'ouvrira sur un cas concret vécu par un territoire. L'objectif ? Explorer en profondeur les différents enjeux et défis auxquels les territoires sont aujourd'hui confrontés en matière de gestion des eaux.

UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Fidèles à l'esprit du Hub des Territoires, ces rencontres rassembleront une multitude d'acteurs, qu'ils soient nationaux, ou territoriaux, experts, entreprises locales ou représentants de collectivités pour explorer et trouver ensemble des solutions concrètes, adaptées et durables aux enjeux de l'eau dans les territoires.

Pour plus d'informations et pour vous inscrire à ces événements, rendez-vous sur la page du Hub des Territoires sur le site de la Banque des Territoires

aquagir vous accompagne à toutes les étapes de votre projet de gestion des eaux



AQUAGIR, UN POINT D'ACCÈS UNIQUE EN LIGNE

Depuis juillet 2023, les acteurs locaux de l'eau et les entreprises ont accès au portail Aquagir qui propose un parcours «*de bout-en-bout*» pour accompagner les territoires de la mise à l'agenda du sujet par les élus à la réalisation et la gestion de leurs projets :

Aquagir a été lancé par 6 membres fondateurs (ANEB, Banque des Territoires, BRGM, CFE, France Water Team, UIE) et associe un collectif d'acteurs pour mieux répondre à l'ensemble des besoins des collectivités locales. Il collabore étroitement avec le Ministère de la transition écologique et les agences de l'eau.

La Banque des Territoires agit ainsi en facilitatrice et chaque partenaire prend sa part dans l'action collective. «*Par exemple, le Bureau de recherches géologiques et minières produit et actualise des cartographies sur la disponibilité des ressources en eau. L'Union des industriels de l'eau apporte son expertise dans la qualité et l'entretien des réseaux. Les associations d'élus leurs retours d'expérience sur la gouvernance*», détaille Audrey Charluet.

Aquagir a construit un parcours client digital à destination des collectivités les accompagnant de bout en bout dans l'élaboration, la structuration et la mise

en œuvre de leurs projets de gestion des eaux. Le dispositif se décline en deux volets distincts :

- **Un parcours autonome**, matérialisé par un site internet aquagir.fr qui guide les collectivités dans l'élaboration, la structuration et le déploiement d'un projet de gestion des eaux grâce à :

- Une banque d'information riche en contenus : synthèses pédagogiques de l'état local des ressources en eau, outils numériques, propositions d'actions, retours d'expérience, articles techniques et de compréhension, calendrier des événements nationaux et locaux sur l'eau organisés en France
- Un moteur de recherche recensant tous les financements et les aides disponibles sur l'eau (subventions, crédits d'ingénierie et prêts) à l'échelle européenne, nationale et locale. Ce service s'appuie sur Aides Territoires

- **Une Place de marché**, dédiée à la mise en relation avec des acteurs proposant des offres et solutions à destination des territoires.

Les utilisateurs du site internet aquagir.fr ont la possibilité de solliciter la plateforme d'assistance : en prenant contact avec cette plateforme d'assistance, ils ont accès à un réseau d'experts disposé à répondre à toutes demandes et à toutes questions sur le sujet de la gestion des eaux en France.

Le site s'enrichira progressivement en contenus et outils numériques pour faciliter la connaissance de la ressource, des réseaux et des usages liés à l'eau, l'accès aux financements, et d'outils méthodologiques pour faciliter la sensibilisation et l'acculturation des acteurs de l'eau. Certains outils seront également déployés en présentiel dans les territoires.

La Banque des Territoires et ses partenaires entendent créer un cadre de confiance pour que les collectivités puissent faire face à ces mutations si rapides, et ce, quel que soit leur niveau de compétences sur la gestion de l'eau, ou de maturité quant à leurs projets d'aménagement.

SUR LE TERRAIN : MODERNISATION DES RÉSEAUX D'EAU À BASTIA

La Banque des Territoires et Acqua Publica, le gestionnaire d'eau potable et d'assainissement pour la communauté d'agglomération de Bastia, ont signé en 2020 un Aqua prêt de 4,28 M€ sur 60 ans qui permet à la régie des eaux de réaliser des opérations importantes de renouvellement de canalisations et de dessertes, ainsi que la création de nouveaux réseaux. Cette durée exceptionnelle est adaptée à la durée de vie des réseaux de distribution, et assure un financement dans des conditions optimales pour Acqua Publica. ●

EN CHIFFRES...

La ressource en eau renouvelable a baissé de 14 % en France métropolitaine si l'on compare la période 1990-2001 avec celle de 2002-2018.

À l'horizon 2050 les modèles scientifiques du GIEC prévoient une baisse de :

- **10 à 40 %** du débit des rivières en France.
- **15 à 25 %** des pluies en été.
- **10 à 25 %** du niveau des nappes phréatiques.

Les sols, plus imperméables, absorberont moins les précipitations.

Source : ministère de la Transition écologique.

Entretien avec **Maxime ACCIAI**, Maire de Brasseuse et président du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) et du Syndicat intercommunal du bassin d'Halatte (SIBH).



Maxime Acciai

112 HABITANTS ET UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour Brasseuse [60]

Pour remplacer ses assainissements individuels non conformes, la commune de Brasseuse (60) a investi dans la création d'un assainissement collectif. Cet équipement est complété par une station d'épuration à filtres plantés de roseaux, une solution écologique nécessitant peu d'entretien. Ce projet achevé en 2023 a été cofinancé par le Conseil départemental de l'Oise, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'Etat. La commune a financé le projet avec un Aquaprêt de la Banque des Territoires et une augmentation du prix du m³.

INTERVIEW

📍 Une publication de la plateforme

aquagir

aquagir : Comment le sujet de la création d'un assainissement collectif et d'une station d'épuration s'est-il imposé à l'agenda de votre collectivité ?

Maxime Acciai : Des études menées dans les années 2010 avaient établi que la mise en place d'un assainissement collectif était moins coûteuse et plus efficace que la rénovation des assainissements individuels, pour la plupart non conformes. Les eaux usées allaient dans des puisards et n'étaient pas traitées. La réhabilitation aurait été complexe, à cause du manque de perméabilité du terrain et de l'étroitesse des parcelles.

Nous avons donc décidé de construire un réseau collectif de collecte des eaux usées et une micro-station d'épuration. Bien que la commune ne compte que 112 habitants, nous avons dimensionné la micro-station pour 900 personnes afin d'anticiper nos besoins futurs. Nous avons déjà à Brasseuse le site de conditionnement et

d'envoi d'Aquarelle.com, un fleuriste en ligne. Une centaine de salariés travaillent sur site à la préparation et à l'envoi des bouquets, un chiffre doublé lors des périodes de fêtes. Nous nous apprêtons aussi à accueillir une trentaine de logements dans d'anciens corps de ferme restaurés.

aquagir : Quelles sont les sources d'inspiration que vous avez suivies pour vous faire une idée de ce projet ?

Maxime Acciai : C'est un projet mûrement réfléchi qui aura mis 10 ans à aboutir car nous avons peu de moyens et nous voulions pour la station d'épuration une solution écologique et simple d'entretien. A force de recherches, nous avons opté pour une station d'épuration à filtres plantés de roseaux. Les travaux ont été lancés en mars 2023 et se sont achevés durant l'été pour une mise en service début 2024. Plusieurs bassins plantés filtrent progres-

sivement (gravier fins et sables) les eaux usées qui une fois propres repartent dans le sol. Certains habitants craignaient des odeurs mais il n'en est rien. Il n'y a pas de couche de boue à la surface, tout se fait dans le sol. Cette solution requiert peu d'énergie et de fluides, hormis l'électricité qui alimente la pompe. En termes d'entretien il suffit de couper les roseaux tous les 4-5 ans. Les eaux sont régulièrement relevées et analysées, un agent communal va être formé à cet effet.

Quant au réseau d'assainissement collectif, il a été installé entre janvier et avril 2023. Nous avons opté pour des tuyaux de grès. C'est coûteux, leur pose est assez complexe, mais comme nous sommes engagés pour un prêt d'une durée de 50 ans, il nous fallait une solution technique qui garde son efficacité au fil du temps.

aquagir : Est-ce qu'une étude de faisabilité et/ou d'impact a été réalisée sur ce projet ?

Maxime Acciai : Une enquête publique a été menée à l'issue du schéma directeur d'assainissement, qui a permis d'approuver le zonage d'assainissement collectif. Il y a eu une étude de faisabilité et d'impact, une analyse des sols, une détection de l'amiante présente dans nos anciens collecteurs.

aquagir : Concernant les compétences, quels sont les principaux sujets à maîtriser avant de se lancer dans ce projet ?

Maxime Acciai : Des compétences en matière de montage des dossiers financier et de maîtrise du foncier, des connaissances hydrauliques et en travaux publics. Il faut connaître le dossier pour en débattre.

aquagir : Lors des phases de diagnostic et de planification, comment la collectivité a-t-elle assuré le bon dimensionnement du projet et l'adhésion des citoyens ?

Maxime Acciai : J'ai eu l'occasion d'échanger à de multiples reprises

avec les administrés : dans une commune d'une centaine d'habitants, tout le monde se connaît. Je n'ai pas rencontré de résistance ni d'opposition. Quand nous avons communiqué sur les coûts d'une rénovation des assainissements individuels (3M€), dont une partie aurait été à la charge des habitants, tous ont approuvé la solution de l'assainissement collectif. Nous avons présenté les contours du projet lors d'une réunion publique en 2017 avant de lancer les enquêtes parcellaires qui ont permis d'identifier pour chaque foyer la meilleure solution de raccordement des eaux usées au futur réseau d'assainissement. Pour ce raccordement, l'Agence de l'Eau verse aux foyers des subventions qui vont de 1 500€ à 3 000€. Nous allons faire appel à un bureau d'études pour accompagner les administrés dans leurs démarches et travaux. Et nous souhaitons participer financièrement à ces raccordements avec nos retours de TVA, pour alléger la facture finale des habitants et les remercier de nous avoir fait confiance.

aquagir : Comment la collectivité a-t-elle financé ce projet et quelles sont les aides sollicitées/obtenues ?

Maxime Acciai : Je ne compte pas les réunions organisées pour faire aboutir ce projet. Nous n'avions pas de budget, il a fallu trouver des financements et convaincre ! Dès le lancement des études dans les années 2010, le conseil municipal a décidé d'augmenter de 2€ le prix du m³ payé pour les habitants de Brasseuse. Ceci dans l'objectif d'éviter une hausse brutale au moment des travaux et d'épargner pour les études du projet.

Nous avons étudié toutes les possibilités pour réduire les coûts, en rachetant par exemple des terres agricoles pour y faire passer les canalisations, afin de ne pas devoir casser la voirie existante. Je crois que tous ces efforts ont convaincu les financeurs du sérieux de notre démarche. Au final, le projet a coûté 987 133€ TTC et il a bénéficié de 560 482€ de subventions :

Agence de l'Eau Artois-Picardie : 186 680€ pour les canalisations et 121 542€ pour la station ;

Département : 172 260€ ;

Etat via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 80 000€.

Nous avons aussi bénéficié d'un Aquaprêt de 340 000€ accordé par la Banque des Territoires et remboursable sur 50 ans, afin d'avoir de petites mensualités. La hausse de 2€ du m³ nous permet de couvrir ce remboursement annuel.

aquagir : Quels sont les autres acteurs qui ont accompagné la commune de Brasseuse dans la préparation et la réalisation de ce projet ?

Maxime Acciai : Nous avons été bien accompagnés par les services de l'Etat qui nous ont communiqué des retours d'expérience. Les terrains communaux n'étaient pas propices à l'implantation de la station d'épuration. Nous avons donc conclu un accord avec un agriculteur qui nous a cédé une parcelle en bas du village en échange d'un terrain nous appartenant.

Les travaux de canalisations ont été menés par l'entreprise Colas (Senlis, 60) et la station d'épuration a été aménagée par la société Edgard Duval (Hondschoote, 62), spécialisée dans ce domaine. Nous avons travaillé avec le Conseil départemental de l'Oise pour la mise en place de déviations. Et avec l'Agence régionale de santé.

« Cette réalisation permet à notre commune de se développer. Aquarelle.com, dont le système d'assainissement individuel débordait régulièrement, est très satisfaite parce que cette mise aux normes lui offre la possibilité de s'agrandir. Cela va également nous permettre de lotir deux anciens corps de ferme avec une trentaine de nouveaux logements. » ●

**VOIR L'INTÉGRALITÉ DE
L'ENTRETIEN SUR LA
PLATEFORME AQUAGIR
[HTTPS://AQUAGIR.FR/](https://aquagir.fr/)**

Hauts-de-France - la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie poursuivent leur partenariat pour faciliter le financement du réseau d'eau dans la région

Dans le cadre de la convention, initiée en 2019, la Banque des Territoires et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie poursuivent leur engagement et leur volonté d'accompagner les collectivités de la région Hauts de France dans le financement de leurs projets de préservation ou d'amélioration de la ressource en eau, dans un contexte fort d'adaptation au changement climatique.

L'été 2022 a vu naître des restrictions d'eau inédites qui ont frappé toute la région et ce alors même que la qualité de la ressource demeure globalement médiocre, comme celle des réseaux, qui conduit à perdre 1 litre sur 5 au cours de son acheminement. Pourtant, dans ce contexte d'urgence à agir, la conjoncture économique, plus difficile pour les finances locales, pourrait risquer de ralentir ou de différer les investissements publics nécessaires.

En effet, la durée de vie actuelle d'un réseau par exemple est de 60 à 70 ans. Or le rythme des investissements de maintenance des maîtres d'ouvrage dans les Hauts-de-France est insuffisant et pourrait devoir conduire à prolonger jusqu'à plus de 200 ans leur usage !

La reconduction de cette convention de partenariat vise deux objectifs : faire connaître les possibilités d'intervention financière des deux partenaires et les articuler ensemble pour soutenir l'effort d'investissement des collectivités, syndicats et EPCI.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie dispose de subventions et d'avances remboursables pour des projets liés à la production et à la distribution d'eau potable, à la collecte et à l'assainissement des eaux usées, mais également au



© Eau France Artois - Picardie

recueil des eaux pluviales, à la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations, dans un objectif de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans le cadre de son 11^e programme d'intervention, l'Agence de l'eau a soutenu sur la période 2019-2022 ces différents types de projets en accordant des participations financières à hauteur de 479 M€ sous forme de subvention et 119 M€ sous forme d'avance remboursable sans intérêt remboursable sur 10 à 20 ans.

De son côté la Banque des Territoires, qui œuvre pour des territoires plus durables, est un des seuls établissements à mettre en place, en complément, toute une gamme de prêts à taux fixe ou révisable, en particulier de très longue durée (jusqu'à 60 ans), qui pèsent moins sur l'épargne nette des collectivités et leur permet ainsi de maintenir ou renforcer leur niveau d'investissement, et ne pas remettre à plus tard des travaux urgents.

> **Entre 2018 et 2022, ce sont 56 M€ de prêts qui ont été accordés pour financer les équipements et réseaux d'eau de la région.** ●

Poursuite et amélioration de l'Aqua Prêt

- dont la durée d'amortissement est de 25 à 60 ans et la tarification à Livret A + 40 points de base et/ou pour un prêt à « transition écologique et environnementale » à taux fixe (pour une durée de 15 ans à 40 ans).

Ce prêt finance les collectivités pour tous types de projets liés à :

- la production et la distribution d'eau potable
- la collecte et l'assainissement des eaux usées
- le recueil des eaux pluviales
- la gestion des espaces et milieux aquatiques
- la prévention des inondations, notamment la désartificialisation des sols



© BR

Financement d'une usine de traitement des eaux à Pontigné (49)

 Une réalisation de la Direction Régionale Pays de la Loire

À Pontigné, la Banque des Territoires a accordé un Aqua Prêt de 6,4 millions d'euros pour financer la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux et de son réseau



Zoom

La Communauté de Communes Baugeois-Vallée a bénéficié de deux prêts d'un montant total de 6,4 millions d'euros. Ils visent à financer la démolition de l'ancienne usine de traitement d'eau potable de Pontigné, devenue obsolète, la création d'une nouvelle station de traitement des eaux en remplacement et la construction du réseau associé.

UNE USINE DE TRAITEMENT VIEILLISSANTE

Construite dans les années 1960, l'usine de traitement de l'eau de Pontigné fournit tout le territoire de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, située en Maine-et-Loire. Problème : les infrastructures actuelles ne permettent pas un traitement efficace de l'eau.

Or, cette situation porte à la fois préjudice à la santé de la population, mais aussi à l'environnement.

UNE NOUVELLE USINE POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans le cadre de son schéma directeur de l'eau, adopté le 17 mars 2022, la

Communauté de communes Baugeois-Vallée préconisait deux actions :

- la destruction de l'ancienne usine de traitement de l'eau de Pontigné ;
- la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux à la place.

Les travaux, réalisés sur la période 2022-2030, permettront la création d'une nouvelle usine de production d'eau potable d'une capacité de 150 m³/h en sortie, en remplacement de l'ancienne station.

Le projet porte également sur la sécurisation hydraulique de la nouvelle usine et sur la mise en place de nouveaux réseaux d'eau potable dans la zone de Pontigné. L'enjeu est double pour la Communauté de communes :

- répondre aux besoins de la population en matière d'eau potable ;
- respecter les normes environnementales en matière de traitement de l'eau.

UN AQUA PRÊT DE 6,4 MILLIONS D'EUROS

Pour financer la construction de la station de production d'eau potable et la création de nouveaux réseaux sur son territoire, la Communauté de communes Baugeois-Vallée

CHIFFRES CLES

Durée de remboursement du prêt : **40 ans**

Capacité de production en sortie d'usine : **150 m³/h**

Nombre d'abonnés concernés : **5800 abonnés**

MONTAGE DU PROJET

Aqua Prêt : **6,4 millions d'euros**



À retenir

- **Un appui méthodologique, Amélioration du traitement de l'eau** potable sur le territoire
- **Sécurisation de l'approvisionnement** en eau dans la région

a bénéficié d'un prêt à taux fixe de 6,4 millions de la part de la Banque des Territoires (5 millions d'euros pour l'usine et 1,4 million d'euros pour le réseau). Il sera remboursé sur une période de 40 ans par le biais d'échéances trimestrielles.

De manière générale, l'Aqua Prêt a vocation à financer les travaux portant sur :

- les infrastructures d'eau potable ;
- l'assainissement des eaux usées ;
- l'irrigation et le traitement des eaux pluviales ;
- les investissements en matière de gestion des espaces et milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). ●

Une réalisation



© Pithiviers

Reconquête d'une friche horticole et renaturation des berges de l'Œuf à Pithiviers (45)

📍 Une réalisation de la Direction régionale Nouvelle Aquitaine

La commune de Pithiviers souhaite transformer une ancienne friche horticole d'environ 11 000 m² en futur parc urbain. Ce programme de reconstitution permettra d'améliorer la transition entre l'espace urbanisé et la rivière en maîtrisant le risque d'inondation, et en permettant un nouvel accès à la nature et à la rivière depuis le centre-ville.



Zoom

La plaine de la rivière l'Œuf, qui coule au bas des anciens remparts de la ville de Pithiviers dans le Loiret, était historiquement dédiée au maraîchage. Des serres ont petit à petit remplacé les cultures de plein champ, mais la vulnérabilité de certaines de ces installations vis-à-vis des risques d'inondation ne permettait plus d'assurer leur fonctionnement dans des conditions satisfaisantes.

UNE OPPORTUNITÉ DE RENATURATION D'UNE FRICHE HORTICOLE

A l'occasion de la cessation d'activité de l'entreprise horticole installée sur le site, la commune de Pithiviers a évalué la viabilité des différents projets de reprise et fait le choix d'acquiescer le foncier afin d'en changer la destination, la valorisation de la vallée de l'Œuf constituant une priorité stratégique de la municipalité.

Bordant discrètement le centre-ville, la vallée constitue notamment un corridor vert de premier ordre qui mériterait d'être davantage identifiable et ouvert au public. Par ailleurs, le caractère partiellement inondable impose des contraintes fortes à l'implantation d'une

activité économique.

L'objectif de la commune est ainsi de transformer le site en espace naturel ouvert à la population, à proximité immédiate du centre-ville.

En parallèle, pour le Syndicat Mixte de l'Œuf de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE), la renaturation des berges est un enjeu stratégique pour limiter les discontinuités écologiques identifiées entre l'amont et l'aval de Pithiviers.

Cet aménagement ouvre également la possibilité de créer un franchissement piéton de la rivière et une liaison directe vers la commune riveraine de Dadonville.

LES OUTILS MOBILISÉS POUR L'ACCOMPAGNEMENT

La première étape du projet sur laquelle la Banque des Territoires a apporté un soutien en ingénierie via la démarche SGREEN + consistait à définir les principes d'un projet global de renaturation du site, identifier les potentialités d'aménagement et de connexion avec des cheminements piétons existants ou à créer, et préciser les contraintes techniques et foncières. Un diagnostic global, foncier, historique, environnemental et fonctionnel a été réalisé début 2021 afin de confirmer les potentialités du site.

CHIFFRES CLES

Surface de friche à déconstruire :
7300 m²

Linéaire de cours d'eau à renaturer :
400 mètres

Montant de l'opération de déconstruction et de libération du site :
400 k€ HT



À retenir

- Transformation d'une friche horticole en un véritable parc urbain
- Une démarche globale de reconquête des berges de l'Œuf
- Un projet de requalification de friche, avec de fortes contraintes techniques en matière de dépollution et de démolition

Les conditions administratives et techniques de la dépollution, du curage et de la démolition de la friche horticole ont ensuite été étudiées afin de fournir à la commune un coût, un planning et un cahier des charges techniques.

PERSPECTIVES

En parallèle de l'opération de déconstruction et de libération du site, la programmation détaillée et le phasage des travaux d'aménagement, de végétalisation et de renaturation seront lancés en 2022.

Des négociations foncières sont également à conduire pour permettre la renaturation du cours d'eau. Les accès au parc, sa végétalisation et la constitution des parcours intérieurs pourra être phasée en fonction des travaux en rivière. ●



© Adobe stock

GESTION DE L'EAU EN GUYANE : La Banque des Territoires se mobilise à hauteur de 29 M€

En décembre 2022, deux Aqua Prêt ont été signés entre la Banque des Territoires, représentée par Christophe Laurent, directeur régional en Antilles-Guyane et la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), représentée par Serge SMOCK, président de la CACL.

Ces prêts d'un montant total de 29,1 M€ sur 40 ans vont permettre de financer les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement de la collectivité. Ils sont répartis comme suit :

- **16,4 M€** pour le réseau d'eau;
- **12,7 M€** pour l'assainissement collectif.

La Banque des Territoires contribue ainsi à hauteur de 30% au financement des investissements relatifs à l'eau potable et à 35% pour ce qui concerne l'assainissement collectif.

Ce financement permet de :

- renouveler les réseaux ;
- réhabiliter des réservoirs ;
- réaliser des travaux d'extension du réseau pour favoriser l'amélioration de la collecte puis le traitement des eaux usées ;

- renforcer les ouvrages d'alimentation en eau potable via la construction d'un nouveau réservoir.

Pour Christian Moutton, directeur territorial de la Banque des Territoires en Guyane,

« La signature de ces contrats marque l'aboutissement du travail d'accompagnement engagé en 2019 par la Banque des Territoires au côté de la CACL pour améliorer le quotidien de ses administrés et réduire la fracture territoriale. »

Pour Christophe Laurent, directeur régional de la Banque des Territoires en région Antilles-Guyane

« En accompagnant la CACL sur ses besoins financiers pour améliorer et accroître ses réseaux d'eau potable et d'assainissement, la Banque des Territoires agit pour un territoire guyanais plus durable et plus inclusif, au service de ses habitants. La durée

longue – voire très longue – de nos prêts est particulièrement adaptée au financement de ce type de réseaux, et elle témoigne de la confiance accordée à la CACL. »

Pour Serge SMOCK, Président de la CACL

« Cette signature concrétise un partenariat de confiance entre la banque des territoires et la CACL. Ce partenariat nous permettra de doubler notre investissement pour la réalisation d'infrastructures assainissement et eau potable en faveur de notre politique d'accès à l'eau pour tous. Avec ces deux Aqua prêts les projets seront déployés plus amplement notamment les opérations de raccordement au réseau collectif des eaux usées. Cette collaboration sera renouvelée prochainement pour soutenir nos actions de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » de la compétence eaux pluviales. ●

LABEL « TERRITOIRE D'EAU EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE » : 15 premières collectivités lauréates

Les trophées de la première édition de ce label lancé par Amorce pour accompagner la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement ont été remis ce 18 octobre à 15 EPCI et syndicats.

Publié le 26 octobre 2023, par Anne Lenormand, Localis



Lancé cet été par Amorce, en partenariat avec la Banque des Territoires, le label « *Territoire d'eau en transition écologique* » a été décerné ce 18 octobre, lors du congrès national du réseau à Toulon, à 15 premières collectivités - EPCI et syndicats. La vocation du label est d'accompagner la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement et de « *favoriser et valoriser des politiques ambitieuses pour relever les défis de la gestion de l'eau* », rappelle Amorce dans un communiqué. Les candidats ont été évalués sur une vingtaine d'indicateurs couvrant quatre grands axes : les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique ; la protection des ressources en eau des pollutions émergentes ; l'engagement des services

publics d'eau dans l'économie circulaire, d'une part, et dans la transition énergétique, d'autre part.

Les 15 premiers lauréats sur les compétences « eau potable » et « assainissement » sont les suivants, certains territoires ayant obtenu le label dans les deux compétences :

- **Eau potable** : communauté d'agglomération du Grand Montauban ; communauté d'agglomération de Lorient ; communauté urbaine de Limoges ; eurométropole de Strasbourg ; Grand Chambéry ; Grenoble Métropole ; Métropole Toulon Provence Méditerranée ; Roannaise des Eaux ; Smeq du Jura ; syndicat Eau du Dunkerquois ;

- **Assainissement** : communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins ; communauté d'agglomération du Grand Montauban ; communauté urbaine de Dunkerque ; eurométropole de Strasbourg ; Grand Chambéry ; Métropole du Grand Lyon ; Roannaise des Eaux ; syndicat Saône Beaujolais.

« Pour l'ouverture de la deuxième édition du label en 2024, de nouveaux candidats pourront soumettre une candidature, les non-labellisés de cette première édition pourront faire valoir d'éventuelles avancées et les labellisés 2023 pourront renouveler leur labellisation », a précisé Amorce. ●



Comment construire un schéma directeur d'alimentation en eau potable et assainissement

Un guide pratique à l'usage des collectivités

En matière d'alimentation en eau potable comme en matière d'assainissement, les schémas directeurs font partie des outils au service de politiques publiques de l'eau raisonnées et de long terme. L'ouvrage revient sur les enjeux de la réalisation d'un tel schéma et fournit des repères pour mener à bien cet exercice : préparation de la démarche, gouvernance de l'étude, outils de la commande publique les plus pertinents, choix des prestataires, phasage et durée de l'étude, anticipation du suivi. ●

Télécharger l'étude :

<https://www.banquedesterritoires.fr/schemas-directeurs-alimentation-en-eau-potable-et-assainissement-guide-pratique-destination-des>

Découvrez les publications de la Banque des Territoires
(<https://www.banquedesterritoires.fr/centre-de-ressources>)

Agenda Rendez-vous Eau 2023 !



© Arbib - sbcc

La Banque des Territoires vous invite à participer à ses prochains rendez-vous autour de la question de l'eau :

● **Du 21 au 23 novembre, sur le stand de la Caisse des dépôts au Salon des maires et des collectivités locales :**

Avec, par exemple, **le 21/11 à 9h30**, la présentation de **Irri-Ait'Eau**, une action de démonstration et de développement portant sur la réutilisation d'eaux résiduaires urbaines traitées issues des stations d'épuration littorales, en quantités et qualités maîtrisées, pour différents usages d'irrigation, notamment de la vigne.

Et durant les trois jours, la présentation de plusieurs projets eau en région accompagnés par la Banque des Territoires, à l'occasion des signatures des conventions et contrats correspondants.

Rencontrez nous sur le stand **au sein du pavillon 4 - Emplacement G98**

● **Le 21 novembre de 16h30 à 17h15, lors d'une conférence thématique Salle Atmosphère Planification écologique - au Pavillon 3 du Salon des maires et des collectivités locales :**

« Gestion de l'eau : le groupe Caisse des Dépôts se mobilise aux côtés des collectivités locales. »

● **Le 7 décembre, lors de l'événement : « Agir maintenant : Visons Plus Eau »**

La Banque des Territoires invite les élus et acteurs locaux à découvrir l'ensemble des dispositifs mis à leur disposition pour accompagner et financer leurs projets Eau.

**RETROUVEZ TOUTES
NOS ACTUALITÉS SUR LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR**



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Hubert DELROISE	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directrice régionale • Barbara FALK • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Loire Haute-Loire	Roselyne CANTAREL	04 73 43 13 11
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 90
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 81 25 07 20
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 10

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	02 23 35 55 25
• Finistère	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 09

CORSE

Directeur régional • Fabien DUCASSE • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Pierre-Alexis CASTEL	04 95 10 40 00
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	04 95 10 40 15

GRAND EST

Directrice régionale • Magali DEBATTE • 03 88 52 45 30

• Aube Haute-Marne Meuse	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Bas-Rhin Haut-Rhin	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Marne Ardennes	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12
• Meuse Haute-Marne	Cyril MANGIN (par intérim)	03 83 39 32 37
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Ghislaine SEJOURNE	02 31 39 43 19
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Oise	Anne-Laure CATTIN	03 22 71 10 17
• Pas-de-Calais	Sandrine BONNOT	03 20 14 19 64

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE DE FRANCE

Directeur régional • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes	Yann LE LAUSQUE	01 58 50 75 99
• Paris	Bérénice BOUCULAT	01 49 55 69 27
• Essonne	Benoît LEGER	01 49 55 69 22
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Ivan CHETAILLE	01 49 55 68 95
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	01 49 55 69 20
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89

NORMANDIE

Directeur régional • Frédéric NOËL • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Manche Orne	Oumar ISSAKA HAMIDOU	02 31 39 43 19
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75
• Pyrénées-Atlantiques	Delphine BELLEGARDE-RIEU	05 59 16 11 10
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	05 56 00 01 55

OCCITANIE

Directrice régionale • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Vincent NICLAS	04 67 06 41 09
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Pierre COLOMBET	05 62 73 61 41
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	Vincent BOURSIER	00687 25 98 38
• Polynésie Française	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	02 41 20 23 83
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

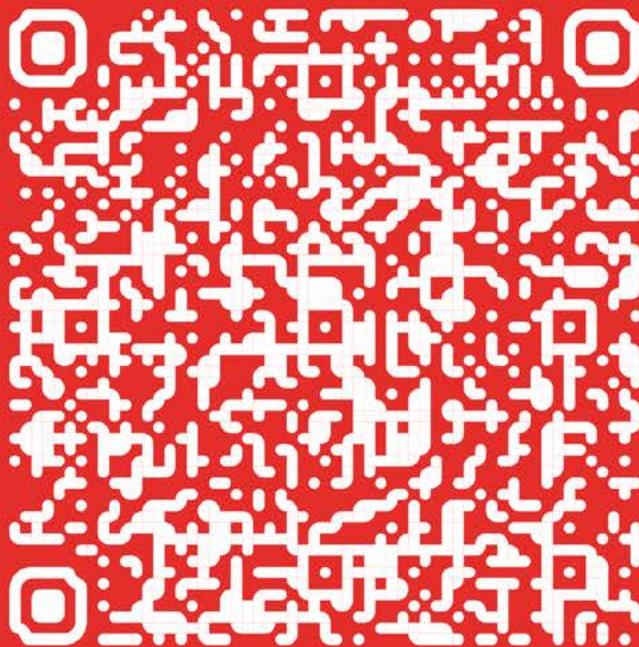
• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	04 91 39 59 55

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directeur régional • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Référent régional ACV	Johan-Sébastien CORDONIN	02 62 90 03 00
• Mayotte	Philippe GRID LEDONNE	02 62 90 03 00

**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis

Localtis est un quotidien d'information en ligne dédié aux collectivités territoriales et à leurs partenaires. Chaque jour, une douzaine d'articles rédigés par une équipe de journalistes spécialisés : veille juridique, annonces gouvernementales, débats, prospective... Une information factuelle et des éléments d'analyse. Une newsletter chaque matin dans votre boîte mail pour ne manquer aucune info.



**BANQUE des
TERRITOIRES**

